

AURAY CÔTÉ CULTURE

PROJET D'ETABLISSEMENT
2024-2028

ÉCOLE DE MUSIQUE

PRATIQUER ET PARTAGER,
STIMULER ET IMPLIQUER



Table des matières

PRÉAMBULE	- 2 -
Des textes cadres	- 3 -
Une méthode d'élaboration et de concertation engageante	- 4 -
Un Projet municipal autour des droits culturels	- 8 -
INTRODUCTION	- 10 -
Contexte Culturel	- 10 -
L'Enseignement artistique à Auray	- 11 -
PRÉSENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT	- 13 -
État des lieux	- 13 -
Les publics et les partenaires	- 34 -
Activités	- 49 -
DIAGNOSTIC	- 59 -
Retours à la suite de l'enquête menée auprès des habitants	- 59 -
Diagnostic de l'établissement	- 65 -
Diagnostics résumés	- 66 -
PRIORITÉS ET ACTIONS	- 69 -
Fondements	- 69 -
Actions et stratégies mises en œuvre au sein de l'établissement	- 70 -
Chantiers et plans d'action de l'établissement	- 74 -
CONCLUSION	- 79 -
Évaluation, suivi	- 79 -
ANNEXES	- 81 -

PRÉAMBULE

Le projet d'établissement est un document destiné aux élus, enseignants, partenaires, élèves et parents d'élèves de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques, ainsi qu'aux partenaires socio-culturels de l'établissement.

Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution sur une durée définie.

Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels, particulièrement les établissements de l'Éducation Nationale, les formations de pratique amateur, ainsi que les lieux de création et de diffusion.

Il vise à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. La participation et l'engagement de chacun : élus, élèves, parents d'élèves, enseignants et partenaires, contribueront à sa bonne mise en œuvre.

Le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la ville tout en se référant aux critères des textes cadres cités ci-dessous.

Il doit représenter la réalité existante et proposer des aménagements durables et réalisables pour tous et toutes.

Il illustre la volonté de la Ville d'Auray d'inscrire concrètement son projet culturel dans le sens des Droits culturels et de la démocratie culturelle. Il s'appuie sur le travail engagé par les services de la Direction de l'action culturelle depuis des années pour s'adresser au plus grand nombre et les mutations à l'œuvre tant dans le secteur culturel que dans les pratiques culturelles des habitants.

Il prend en considération la problématique récurrente sur le plan national du manque de renouvellement des publics tant d'un point de vue social que générationnel et l'importance de tenir compte des spécificités du territoire dans la mise en œuvre de sa politique culturelle.

DES TEXTES CADRES

1/ La Charte des enseignements artistiques réalisée en janvier 2001 par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Elle définit trois objectifs à poursuivre :

- ◆ La diversification des disciplines
- ◆ L'ouverture des lieux d'enseignement à la vie artistique locale
- ◆ Le partenariat avec l'Éducation Nationale
- ◆ La charte des enseignements artistiques précise également l'articulation des compétences et des responsabilités respectives :
 - ◆ De l'État
 - ◆ Des collectivités territoriales
 - ◆ De l'équipe pédagogique : responsabilités de la Direction et des enseignants

2/ Le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (ou SNOP) paru en septembre 2023 établi par le Ministère de la Culture et de la Communication à destination des établissements classés.

Ces principes reposent sur :

- ◆ Un enseignement ouvert, adapté à la diversité des publics, au travers d'enjeux artistiques, pédagogiques, esthétiques, éducatifs, culturels et sociaux et notamment : la pratique amateur, les enjeux territoriaux, les enjeux éthiques
- ◆ L'éducation artistique et la rencontre avec les artistes professionnels
- ◆ L'aide et les ressources pour les pratiques amateurs
- ◆ La création artistique et la transmission du patrimoine artistique
- ◆ La participation à un travail en réseau non hiérarchisé entre écoles et structures.

3/ Le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique du département du Morbihan (2022-2028).

Ce schéma a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.

Il précise trois objectifs principaux :

- ◆ Maintenir la professionnalisation des structures d'enseignement
- ◆ Poursuivre l'irrigation du territoire
- ◆ Développer le rayonnement des structures d'enseignement artistique.

UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION ET DE CONCERTATION ENGAGEANTE

Méthodologie

Le projet d'établissement de l'école de musique d'Auray est le fruit d'une expression partagée, co-construite entre élus, agents de l'établissement, usagers et habitants.

Le présent projet a fait l'objet d'un important processus de concertation en s'appuyant notamment sur différents acteurs internes et externes, accompagné par deux coopératives d'urbanisme culturel : Cuesta et Esopa.

Cet accompagnement a permis de sécuriser la démarche, d'outiller les équipes et de lancer les étapes-clés.

Il s'appuie sur :

- ◆ Une enquête Auray Côté Culture mené fin 2022 auprès des habitants (quantitative, qualitative)
- ◆ Une enquête menée en novembre 2022 auprès des publics de l'établissement
- ◆ Une concertation avec l'APEMA (Association des Parents d'Élèves et Élèves de l'École de Musique municipale)
- ◆ Des ateliers avec les acteurs culturels locaux en mai 2023
- ◆ Des réunions de travail thématiques menées avec l'équipe pédagogique de l'école de musique
- ◆ Des temps dédiés regroupant les agents des services de la DAC

A différentes étapes, des arbitrages ont été effectués par un Comité de Pilotage composé d'élus municipaux (Maire, cultures et patrimoine, éducation enfance jeunesse, communication et démocratie participative, tourisme et commerce), du DGS, d'agents de la DAC et d'habitants.

Ce comité a suivi, orienté, validé les étapes clés (méthodologie de départ, état des lieux et diagnostic, axes prioritaires, projet culturel finalisé).

Souhaitant placer les habitants au cœur du sujet, l'enquête quantitative et qualitative a permis de recueillir une somme de points de vue sur la vie à Auray, les pratiques culturelles, les envies pour demain.

Au total 660 questionnaires ont été remplis, et 200 personnes ont été interrogées sous des formats d'entretiens individuels ou collectifs, menés par une 30aine d'enquêteurs (agents de la DAC, membres du comité de pilotage, agents d'autres services de la Ville, partenaires associatifs). Cela représente près de 6% de la population Alréenne.

Le choix a été fait de définir et de problématiser chaque priorité de la Ville d'Auray en axes de travail, puis en chantier et en fiches actions. Les fiches actions n'ont pas vocation à bloquer les perspectives d'avancée de l'établissement mais mettent en avant des pistes et espaces d'interventions.

Concernant l'école de musique, l'équipe pédagogique a donc participé à plusieurs ateliers destinés à :

- ◆ Définir les valeurs communes et priorités du service
- ◆ Effectuer le diagnostic interne et externe de l'établissement
- ◆ Co-écrire les fiches actions

Chaque année, un bilan sera réalisé au sein de la Direction de l'Action Culturelle (DAC) pour observer les champs d'actions qui auront été creusés et les orientations pourront être ajustées en conséquence.



Dates clés

Légende

noir gras : étapes regroupant l'ensemble de la Direction

mauve : étapes au sein du service école de musique

en noir : étapes et réunions avec les usagers et partenaires

souligné mauve : comités de pilotage

- ◆ **23 juin 2022** : Journée de lancement à l'échelle de la Direction de l'Action Culturelle
- ◆ **3 juillet 2022** : Définition des partenaires et des valeurs communes de l'Ecole de musique
- ◆ 9 septembre 2022 : Comité de pilotage #1
- ◆ 13 octobre 2022 - décembre 2022 : Enquête habitants (clôture : 30 novembre 2022)
- ◆ 1^{er} décembre 2022 : Dépouillement participatif des résultats
- ◆ **17 décembre 2022 et 14 janvier 2023** : Restitution des résultats aux habitants
- ◆ **Décembre 2022 à avril 2023** : Réalisation de l'état des lieux à l'école de musique : participations de journalistes, APEMA (Association des parents d'élèves et élèves), équipe pédagogique, partenaires
- ◆ 3 février 2023 : Comité de pilotage #2
- ◆ **3 mars 2023** : Réalisation du Diagnostic de l'école de musique en équipe (priorités / valeurs communes)
- ◆ 17 Mai 2023 : Réunion des acteurs culturels publics, associatifs et privés
- ◆ 12 juillet 2023 : Comité de pilotage #3
- ◆ **28 et 29 Septembre 2023** : Ateliers avec CUESTA et ESOPA pour l'ensemble de la Direction pour passer du diagnostic aux plans d'actions au niveau de la DAC
- ◆ **Octobre à décembre 2023** : Définition en équipe des chantiers et fiches actions à l'école de musique
- ◆ **17 novembre** : Travail en équipe sur le contenu des fiches actions
- ◆ 19 décembre 2023 : Comité de pilotage #4
- ◆ **13 janvier 2024** : Travail commun sur certaines fiches actions, avec le maire-adjoint aux Cultures et au patrimoine
- ◆ 23 janvier 2024 : Présentation en Commission Culture du projet culturel
- ◆ **22 février 2024** : Restitution des chantiers et fiches actions à l'échelle de la Direction
- ◆ 27 mars 2024 : Passage en Conseil Municipal du Projet Culturel Ville d'Auray
- ◆ **Janvier à avril 2024** : Rédaction du projet d'établissement
- ◆ **29 mai 2024** : Restitution Projet Culturel auprès des habitants
- ◆ **Juin 2024** : Proposition du nouveau Projet d'établissement
- ◆ **Fin 2024** : Finalisation du nouveau Projet d'établissement

DATES CLES



UN PROJET MUNICIPAL AUTOUR DES DROITS CULTURELS

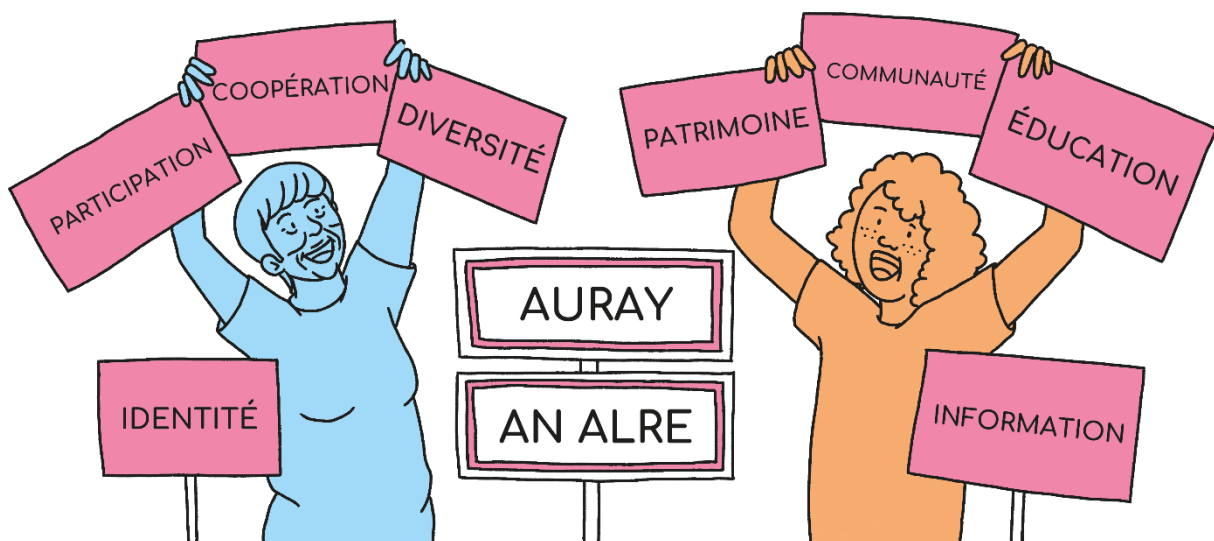
La municipalité d'Auray a défini dès 2020 ses objectifs dans le cadre d'une : « Lettre d'intention et de cadrage d'Auray Ville Citoyenne (2020-2026) » à destination des services et agent·es de la DAC et de l'ensemble des agent·es du pôle ville solidaire et émancipatrice.

Cette lettre d'intention¹ s'articule en 4 points : la définition du projet culturel pour la ville, la méthodologie qu'il est souhaité d'appliquer, le détail des projets et thématiques à mettre en œuvre dans les différents services de la DAC et les moyens mis en œuvre pour mener à bien ces projets.

Les textes fondateurs de l'enseignement artistique, la lettre d'intention de la municipalité d'Auray ainsi que le diagnostic réalisé grâce aux habitants ont permis de réaliser ce projet.

Ils nous engagent sur le fond à embrasser de nouveaux enjeux pour une école plus inclusive, plus épanouissante, plus créative et écoresponsable.

Ils nous engagent sur la forme puisqu'il s'agit de repenser la manière de définir la chose commune à partir des valeurs de collaboration, de participation, et de remettre la citoyenneté au cœur du processus



1 Voir Annexe n° 1 : LETTRE INTENTION MUNICIPALITE



INTRODUCTION

CONTEXTE CULTUREL

Ce Projet d'établissement fait suite à l'installation d'une nouvelle équipe municipale, qui transmet en 2020 ses intentions en matière de politique culturelle au travers d'une lettre de cadrage², indiquant :

« Notre projet culturel s'inscrit sur la défense et la promotion des droits culturels et de la démocratie culturelle. Ce projet s'articule autour de trois axes :

La participation et la co-construction des politiques culturelles

L'animation et la médiation culturelle

Les pratiques artistiques en amateur

Dans ce sens, les finalités des actions proposées
par les services de la DAC devront :

Favoriser la cohésion sociale et l'inclusion et donner à tous un accès à la culture et au patrimoine ainsi que la possibilité de participer à la vie de la cité.

Encourager l'émancipation des habitant·es
et les pratiques qui développent leur dignité. »

Par ailleurs, l'arrivée d'un nouveau Directeur de l'Action Culturelle, en 2021, permet l'écriture d'un nouveau projet culturel pour la Ville.

Sur le plan intercommunal, la communauté de communes s'interroge en 2023 et prend la décision d'effectuer un état des lieux des enseignements artistiques au sens large sur le territoire. Cette étude a lieu en parallèle de la démarche effectuée au sein de la Ville d'Auray.

Par suite d'un changement à la Direction de l'école en 2020, un nouveau projet pédagogique et un règlement intérieur sont rédigés en 2021.

Le projet pédagogique de l'établissement répond aux enjeux artistiques et culturels de la Ville d'Auray et s'inscrit dans le cadre du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique du département du Morbihan.

A l'école de musique d'Auray, les enseignements collectifs sont mis en avant. Ils sont indispensables à tous les élèves ainsi que leurs aboutissements logiques que représentent les auditions, concerts ou spectacles.

Les pratiques collectives constituent le socle de l'enseignement et la pédagogie de groupe trouve naturellement sa place aux côtés des cours individuels.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE À AURAY

L'école de musique municipale d'Auray, établissement municipal s'applique à dispenser à ses élèves une formation globale, visant à leur donner les moyens d'une vie musicale active, qu'ils soient plus tard amateurs ou éventuellement professionnels. L'école de musique offre une formation aussi complète que possible. La structuration de l'offre pédagogique prévoit une graduation, en commençant par une approche globale qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation.

Vient ensuite le temps de l'approfondissement technique, mais surtout de l'autonomisation dans la relation aux autres musiciens. Le développement des "compétences du musicien" passe par la participation aux pratiques collectives et la (re)connaissance des autres.

Il s'agit de susciter, de développer toujours l'intérêt, la curiosité artistique et culturelle, ainsi que d'encourager l'investissement et le dépassement de soi. Cette exigence permet une formation artistique de qualité.

Un accent porté sur la pratique en collectif

A l'école de musique d'Auray, les enseignements collectifs sont mis en avant.

Ils sont indispensables à tous les élèves ainsi que leurs aboutissements logiques que représentent les concerts ou spectacles.

Les pratiques collectives constituent le socle de l'enseignement et la pédagogie de groupe trouve naturellement sa place aux côtés des cours individuels.

L'école de musique est avant tout un lieu d'enseignement au sens large. L'équipe pédagogique est présente pour encadrer, conseiller et évaluer l'élève.

La participation à une pratique collective permet aux jeunes musiciens de s'accomplir et de préparer leur pratique future en tant qu'amateur.

Les parents d'élèves sont obligatoirement associés à cette démarche en encourageant, en veillant à une pratique régulière et à la réalisation du travail prescrit, en participant aux auditions et en rencontrant les professeurs.

Un établissement municipal au sein d'un territoire inter-communal

L'école de musique municipale est un service à la population décidé et mis en œuvre par la collectivité locale. Service public en régie directe, il est rattaché à la Direction de l'Action Culturelle.

L'école accueille en premier lieu les élèves alréens. Son champ d'action a été étendu à deux communes périphériques : Brec'h et Pluneret par le biais d'une convention.

L'enseignement du cursus musical "diplômant" est réservé aux enfants d'Auray, Brec'h et Pluneret. Cependant, la Ville d'Auray a souhaité ouvrir son école de musique aux enfants et adultes désirant participer à une pratique musicale collective quel que soit leur lieu de résidence.

Son projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels du territoire en étant compatible avec le schéma départemental.

Elle a vocation à être un lieu de ressources et de référence sur le territoire de la ville, pour l'apprentissage des élèves en cursus amateurs avec pour objectif le développement de pratiques collectives.

Des évolutions récentes de l'offre pédagogique

L'école de musique propose depuis 2020 des ateliers de musiques actuelles, de Musique Assistée par Ordinateur s'intégrant ainsi dans une dynamique actuelle avec l'objectif de rendre plus autonomes les jeunes musiciens dans leur future pratique amateur en leur permettant d'enregistrer leur musique, de l'écrire et de la partager avec d'autres musiciens.

Par ailleurs, le nouveau projet pédagogique propose un parcours de formation musicale appliquée.

Ce cours, lieu de synthèse en lien direct avec la pratique de l'instrument s'appuie sur des modules de percussions corporelles, de chant, de pratique à l'instrument, puis de composition, d'écriture ou d'apprentissage des outils numériques.

PRÉSENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT

ÉTAT DES LIEUX

Histoire et missions de l'établissement

A .Histoire du service

Grâce aux archives municipales de la Ville d'Auray, on trouve trace de cours de musique en octobre 1969 organisés à Auray par l'annexe du Conservatoire de Vannes. Ce sont alors des enseignants du Conservatoire de Vannes qui donnent cours à Auray.

L'école de musique d'Auray fonctionne alors sous la responsabilité pédagogique de Vannes. La gestion est confiée à une association de Parents d'Élèves.

A cette époque, la ville d'Auray met à disposition les locaux et participe aux frais de gestion par le biais de subventions. (16 000 Francs en mars 1978).

On constate pour autant que 40 % des élèves sont issus des autres communes avoisinantes.

En 1976/1977, M. Louis Massé, adjoint délégué sollicite la Direction de la Musique à Paris pour des conseils autour d'une éventuelle municipalisation de l'école de musique ou une prise en charge par un syndicat intercommunal du Pays d'Auray.

Dès 1979, les communes sont questionnées pour adhérer à un syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement d'une école de musique intercommunale.

Il est proposé l'existence d'un lieu principal à Auray et des cours éclatés au sein des communes (Belz, Etel, Erdeven, Quiberon, Pluvigner...).

Entre 1969 et 1987, l'école de musique est en effet un service intercommunal (SIVOM), comprenant jusqu'à 22 communes. Les cours sont essentiellement donnés à Auray, rue du Lévenant.

À la suite d'un désaccord concernant le mode de rémunération des enseignants, certaines communes souhaitent se retirer du Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Enseignement Musical du Pays d'Auray (SIDEMPA).

L'École de Musique étant située sur le territoire d'Auray, « Ville Centre » de près de 14000 habitants, M. Naël, Maire, propose donc la création de l'école communal de musique d'Auray.

C.Objectifs, missions et valeurs partagés

L'école de musique municipale d'Auray a pour missions principales :

- L'enseignement artistique spécialisé de la musique
- Le développement de l'éveil et l'éducation artistique et culturelle
- Le soutien au développement des pratiques artistiques amateurs
- L'animation de la vie culturelle du territoire

Son objectif est de former en majorité des musiciens amateurs autonomes, jouant un rôle actif dans la pratique musicale et d'orienter ceux susceptibles de suivre un enseignement supérieur pour accéder à une pratique professionnelle.

Elle accueille les élèves alréens depuis la récréation musicale jusqu'à la fin du second cycle, des élèves adultes et jeunes majeurs de tous horizons et de tous niveaux.

■ **L'enseignement artistique spécialisé de la musique**

L'école de musique d'Auray accueille autour de 250 à 300 élèves/an, dans 12 disciplines spécialisées, ainsi que dans 11 ateliers de pratiques collectives.

L'école de musique a pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles.

L'école de musique exerce sa mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat et avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines.

L'école de musique contribue à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et de partenariats.

■ **L'éducation artistique et culturelle : Des actions de sensibilisation notamment en collaboration avec l'Éducation Nationale**

L'école de musique contribue à la politique d'éducation artistique relevant de l'Éducation Nationale dans le cadre de l'enseignement général et participe, en collaboration avec les services de ce ministère, à l'organisation d'activités d'initiation, par des ateliers annuels ou, à la mise en place de cursus pluriannuels

L'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie est peu proposé aujourd'hui au sein du service.

Depuis 2021, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'Éducation Artistique et Culturelle avec la création de deux Orchestres à l'école au sein de l'école élémentaire Eric Tabarly, située en quartier Politique de la Ville.

Projet artistique, pédagogique et éducatif, la classe orchestre, aussi appelée Orchestre à l'école est une occasion unique pour les enfants d'un territoire d'expérimenter la "vie collective" sous le prisme de la pratique artistique.

Ce dispositif est créé en partenariat avec l'Éducation Nationale, concerne tous les élèves de niveau CM1, pour une durée de deux années scolaires.

L'objectif pédagogique de ces classes est le travail en collectif. La principale pédagogie proposée sur ce dispositif se concentre sur la transmission orale, afin de favoriser l'accessibilité de la pratique. Les éléments de codages sont introduits progressivement tout au long du dispositif.

Projet Notre Ecole, Faisons Là, Ensemble (NEFLE)

Depuis septembre 2023, l'école de musique accompagne l'école Eric Tabarly dans le cadre de son projet d'école et d'un projet d'Éducation Artistique et Culturel, mené dans le cadre de la démarche « Notre École, Faisons-Là Ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR).

Ce projet vise à étendre le dispositif Orchestre à l'école et à proposer un parcours artistique et culturel très riche à tous les élèves dès l'entrée en CP.

Cette sensibilisation artistique et culturelle passe par des temps de pratique et d'atelier musicaux, des temps de découverte et des sorties culturelles.

Les objectifs majeurs de ce projet sont :

- ◆ D'organiser en lien avec les équipes éducatives de l'école un projet collectif qui développe chez l'élève le goût des pratiques artistiques, une ouverture à l'altérité, à la formation du jugement et de la sensibilité esthétique, la confiance en soi et la rigueur.
- ◆ De préparer dans les meilleures conditions les élèves au projet d'Orchestre à l'école coordonné par la collectivité et de permettre une initiation à un apprentissage musical.



- **Le soutien au développement des pratiques artistiques des amateurs**

L'école est un lieu où les rencontres et les échanges artistiques collectifs sont favorisés. Elle est, et doit être, un lieu de sensibilisation des publics, de diffusion, de conseils et de ressources.

L'école de musique est un lieu de ressources pour les amateurs. Elle les informe, les aide à définir et éventuellement à assurer leurs formations.

Elle favorise le développement d'échanges et de collaborations entre groupes amateurs.

Les ateliers de pratiques collectives sont accessibles aux musiciens amateurs du territoire d'AQTA (enfants et adultes).

Par ailleurs l'école de musique est en lien avec les musiciens du Caisson (studios de répétitions de musique de la Ville).

Des ateliers de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) sont accessibles à l'ensemble des musiciens amateurs du territoire.

- **L'animation de la vie culturelle du territoire à travers la diffusion des productions liées aux activités pédagogiques**

L'école de musique a développé une action culturelle de manière à valoriser les travaux des enseignants et des élèves. L'action culturelle permet à ces derniers de se produire face à un public en présence ou non d'artistes invités.

L'école de musique travaille en synergie avec les autres services culturels et événementiels de la Ville d'Auray afin de permettre un rayonnement sur le territoire.



Moyens

A. Outils et matériels (informations de 2023)

▪ Logiciels métiers

- De gestion de la scolarité depuis mai 2021 – Logiciel métier IMUSE
- D'édition musicale : Muscore et Finale
- De création musicale : Live
- D'enregistrement sonore : Audacity
- D'une plateforme de partage de documents dédié à l'équipe : Microsoft Drive

▪ Parc instrumental et son

- Liste complète en annexe²

▪ Parc technique lumière

- Pas de parc référencé

B. Bâtiment et équipements

La superficie et répartition des espaces, localisation

Après environ 30 années au rez-de-jardin de l'Espace Athéna, l'école municipale de musique est installée depuis le 3 janvier 2011 dans les anciens locaux du Tribunal d'Auray au 43, rue Joseph-Marie Barré, en centre-ville d'Auray.

Elle dispose d'un bureau pour l'administration-direction et de 7 salles de cours.

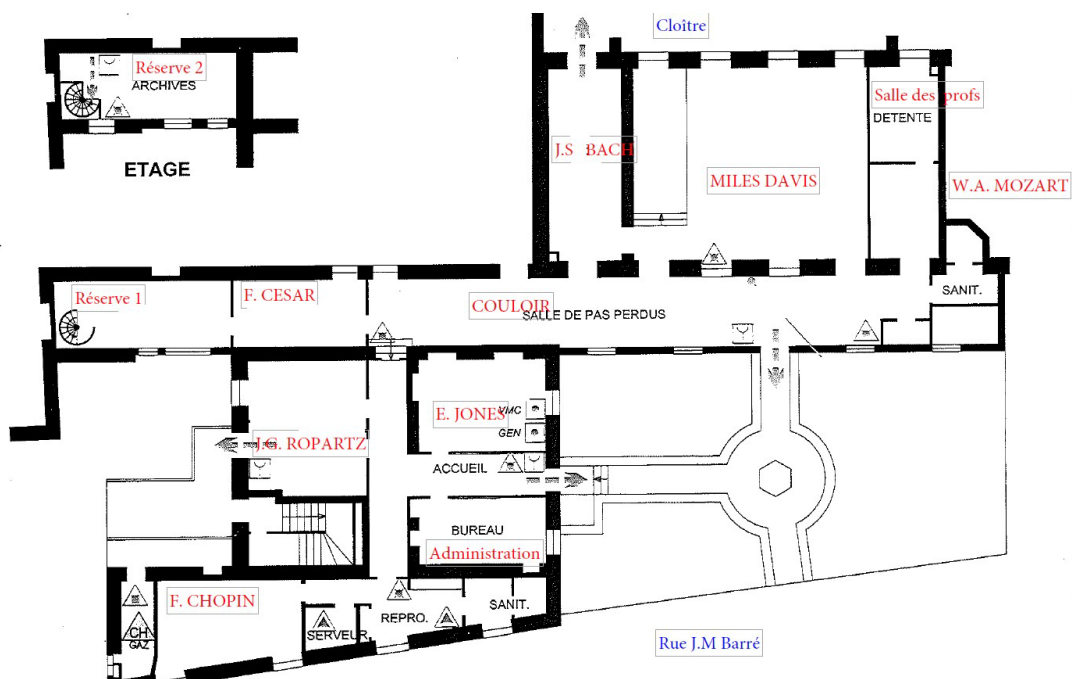
Les salles de musique représentent une surface de 205 m² environ, dont une grande salle de 82 m², servant principalement pour les cours de pratiques collectives. Un bureau est dédié à l'administration et à l'accueil des usagers.

La surface des espaces d'enseignements montre ses limites face au nombre d'élèves et au développement des pratiques collectives.

En 2021 et 2022, l'école de musique a délocalisé une partie de ses cours au sein des studios musique, propriété de la Ville d'Auray et dont la gestion est confiée au Service Vie Associative.

Ponctuellement, des répétitions collectives peuvent être organisées au sein de salles municipales, ou auprès de partenaires du territoire (Espace Kenleur, autres établissements d'enseignement artistiques). Par ailleurs, dans le cadre du projet Orchestre à l'école, la Maison d'Animation et des Loisirs accueille des ateliers de musique tous les mardis en période scolaire.

2 Voir Annexe n°2 : REPERTOIRE DU PARC INSTRUMENTAL ET MATERIEL



Histoire du bâtiment³

Riche de son histoire, ce bâtiment a accueilli successivement un couvent, un tribunal et l'école de musique municipale.

Jusqu'en 2010, l'école de musique était implantée au sein du bâtiment de l'Espace Athéna, en rez-de-jardin.

Jusqu'en 2022, une convention avec le Centre Hospitalier Bretagne Atlantique a permis à l'école de musique d'occuper la chapelle Sainte Hélène pour y proposer des concerts aux publics.

En 2023, la Ville acquiert la chapelle Sainte-Hélène dans un projet global de rénovation de l'Hôtel Dieu. Des travaux de réfection sont envisagés afin que la chapelle puisse être accessible au public dans le futur.



3 Voir Annexe n° 3 : HISTOIRE DU BATIMENT DE 1764 à 2024



L'accessibilité du bâtiment

L'école, située en cœur de ville, dispose d'accès possible en voiture et à pied, mais pas en transport en commun.

L'école de musique se situe à 750 m du collège public de la Ville.

Un espace de stationnement de vélos est disponible à l'entrée de l'école.

Le stationnement est difficile à proximité de l'établissement.

Les familles déposent fréquemment les élèves mineurs en se stationnant ponctuellement sur la place dédiée aux livraisons.

Le bâtiment nécessite des travaux à moyen terme, notamment d'isolation et d'humidité importante.

Le bâtiment est également soumis à une forte concentration de radon.



Des travaux d'accessibilité réalisés au cours de l'été 2022, permettent de rendre le bâtiment partiellement accessible (3 salles de cours et un sanitaire).

D'autres travaux sont prévus, notamment pour permettre l'accès à l'espace d'administration et à la totalité des salles de cours.

La mise en place d'une procédure d'évacuation et de sécurité incendie est en cours depuis septembre 2020.

Les horaires d'ouverture :

L'établissement est ouvert en période scolaire et fermé au public pendant les vacances scolaires.

Les cours sont dispensés :

- ◆ les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17 heures à 21 heures
- ◆ les mercredis de 9 heures à 21 heures
- ◆ les samedis de 9 heures à 13 heures

Par ailleurs, une permanence téléphonique est assurée ponctuellement, en fonction de ses disponibilités, par la Direction de l'école du mardi au vendredi 9h30-12h30 / 14h-17h.

En période d'inscription, des temps de permanence ont lieu à destination des usagers.

C .Ressources Humaines

Il n'existe que peu d'historiques des moyens humains dédiés à l'école de musique d'Auray entre 1989 et 2020.

Equipe et soutiens

En 2022, l'équipe est composée de 13 personnes (7 ETP environ) :

- ◆ 12 enseignants dont 1 référent pédagogique
- ◆ 1 coordinatrice
- ◆ Présence d'un agent d'entretien 10h/semaine
- ◆ Présence d'un agent d'accueil contractuel sur la période d'inscription

D'autres ressources humaines accompagnent le service sur différentes périodes et / ou projets, dont le temps dédié n'est pas quantifié :

- ◆ Accompagnement technique : services techniques de la DAC ou de la Ville ou appui extérieur
- ◆ Accompagnement comptable, DAC
- ◆ Facturation partielle : Direction Finances
- ◆ Accompagnement communication (PAO), relations presse et stratégie de communication : DAC (volume estimé à 0.1 ETP)
- ◆ Le service ne dispose pas de personnel d'accueil permanent. En 2025, un agent d'accueil rejoint le service sur une cotation de 0.2 ETP.

L'équipe pédagogique au complet (chiffres et informations de 2022)

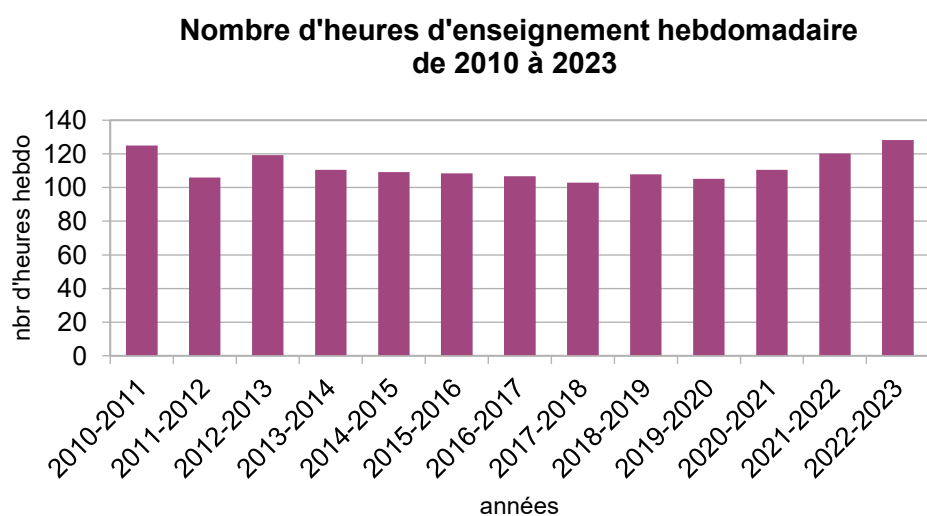
Professeurs	Instrument	Formation musicale	Pratiques collectives	Temps hebdo (en 2022/2023)	Type de contrat
M. ROUZIER Gwenaël	Guitare		Ensemble transdisciplinaire	12h15	Titulaire
Mme PARTIOT Marie	Piano			20h	Titulaire
M. MAUFFRET Judikaël	Clarinette & Saxophone	M. A. O	Ensembles à vents 1 ^{er} et 2 nd cycle	8h30	Contractuel
M. DEFRANCE Hugues	Piano	M. A. O	Accompagnement piano	7h30	Titulaire
Mme ROGNANT Adeline	Violoncelle		Ensemble de musiques anciennes & Accompagnement fin de 2 nd cycle	13h30	Titulaire
Mme ANDRES Aimée	Flûte			2h15	Contractuel
Mme DHOMMEE Ingrid	Violon		Ensemble à Cordes des 1 ^{er} & 2 nd cycle	13h	Titulaire
M. PEREIRA Patrick	Trompette	M. A. O	Ensemble Jazz & Harmonie 2 nd cycle	13h	Titulaire
M. CAPARROY Jean Francois	Chant		Technique Vocale et Chorale adultes	3h45	Contractuel
M. STEPHANT Jean-Marie	Batterie		Ensemble de musiques actuelles	10h	Titulaire
Mme LUCAS Marie Noëlle		Eveil Musical		3h	Titulaire
M. YVERNAULT Etienne		Formation musicale		19h	Contractuel
				126 heures	

Par ailleurs, l'école de musique dispose d'une Direction composée ainsi :

Mme KERGAL Chloé	Coordinatrice	20h (soit 60 %, 40 % étant dédiés au Centre Culturel Athéna)
M. STEPHANT Jean Marie	Référent pédagogique	10h (soit 50 %, 50 % étant dédié à l'enseignement)

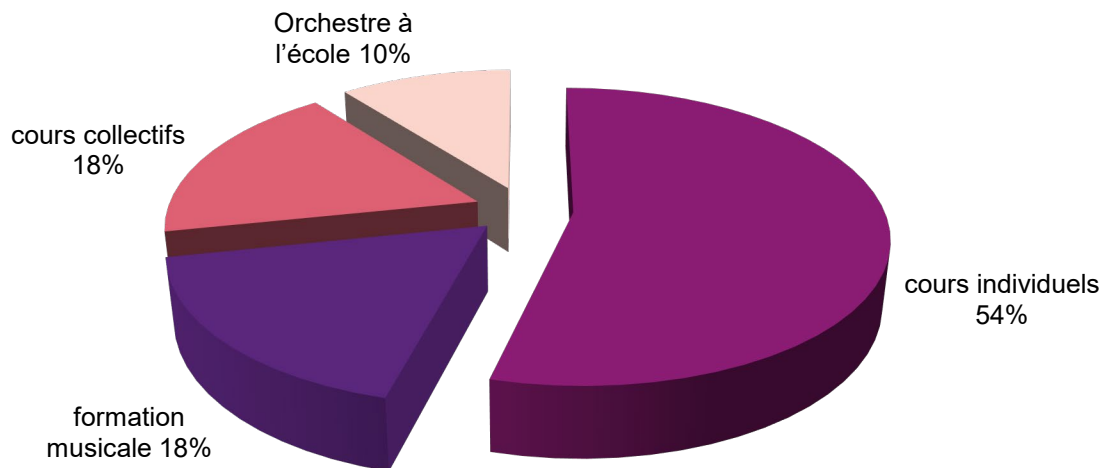


Evolution des heures d'enseignement hebdomadaire



L'évolution à la hausse des heures d'enseignement hebdomadaire entre 2020 et 2023 sont liés à la création des deux Orchestres à l'école.

Place du collectif dans l'enseignement de la musique
Année 2022/2023



Les pourcentages ci-dessus sont calculés sur le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire effectués par l'équipe pédagogique. Ils montrent les temps consacrés aux cours collectifs (46 %) par rapport aux cours individuels (54%).

D. Budget

Dépenses

Le budget 2023 de fonctionnement hors masse salariale de l'école de musique est de : 19 540 €.

Il comprend le projet Orchestre à l'école initié en 2021 qui comprend deux classes depuis septembre 2022.

Le budget de fonctionnement de l'école de musique est en évolution au regard de ce nouveau projet à destination des scolaires, il est lié à une politique d'investissement dans des instruments de musique à destination des ateliers de pratiques collectives. Il convient de réviser ponctuellement ces nouveaux instruments.

Par ailleurs depuis 2022, le budget communication est intégré au service alors qu'auparavant, il était intégré au budget du Centre Culturel Athéna.

Le budget d'investissement en 2023 est de 9 000 €.

Jusqu'alors le budget d'investissement était intégré dans celui de la Direction de l'Action Culturelle.

En 2021 et 2022, le budget d'investissement a été augmenté de 18 000 € par an au regard de l'achat de 2 parcs instrumentaux à destination des projets Orchestres à l'école.

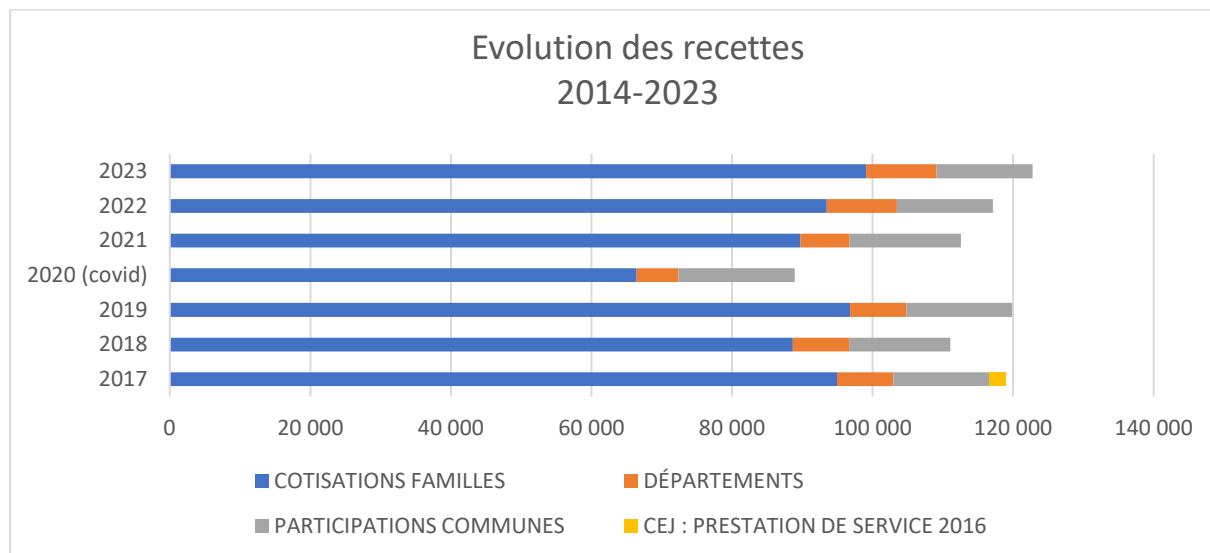
Depuis 2022, l'école de musique pilote un budget pour les Projets Culturels en Milieu scolaire (PCMS). En 2023, il est de 6 810 €

Recettes

En 2022, les recettes réalisées sont de 117 113 €.

En 2023, les recettes prévisionnelles sont de 121 897€.

Evolution des recettes depuis 2017

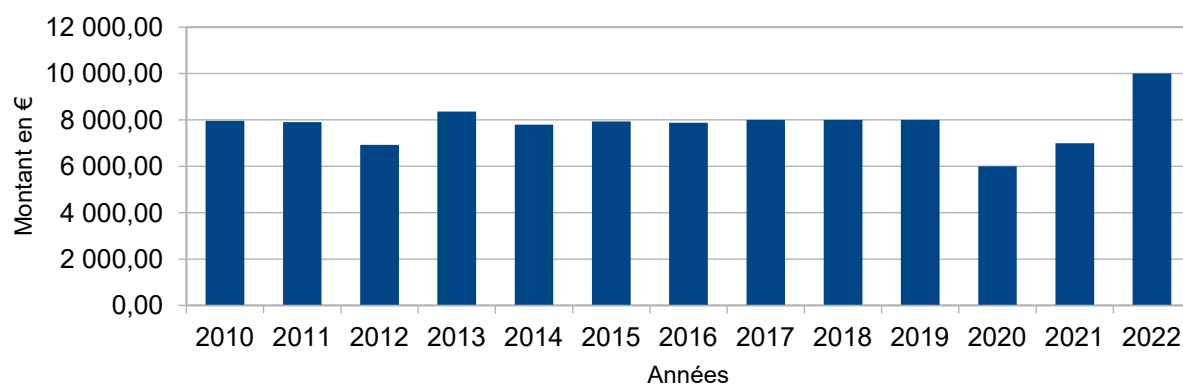


Les recettes de l'établissement comprennent les produits des inscriptions et des subventions.

- Cotisations des familles : de 90 à 95 000 € environ, soit 79 % environ
- Participation des villes conventionnées de Brec'h et Pluneret : de 10 à 15 000 €, environ 12 %
- Subvention du département du Morbihan : 10 000 €, environ 9%

La subvention du Département est en augmentation substantielle en 2023, au regard du projet de l'école et de la création des actions d'Éducation Artistiques et Culturelles (projets Orchestre à l'école).

Subvention Département du Mobihan De 2010 à 2022



On constate en 2020, une baisse significative de la subvention accordée par le Département par suite des nouveaux critères du schéma départementale et d'éléments manquants au dossier.

Politique tarifaire aux usagers

Légende : * pas de chiffres

ENQUÊTE SUR LES FRAIS ANNUELS DE SCOLARITÉ (sources 2020) APPLIQUES DANS LES ÉCOLES DE MUSIQUE DU DÉPARTEMENT

Structure	Languidic		Pluvigner		Ploemeur		Lorient (conservatoire)	
nb élèves	260		140		240		1200	
nb enseignants	17		11		18		50	
Formation	Commune	Ext	Commune	Ext	Commune (Q.F)*	Ext	Commune (QF)	Ext
Eveil/Découverte	199,35 €	375,30 €	250,00 €	375,00 €			47-288 €	389,00 €
Cursus global enfant (C.1)	414,90 €	1 242,00 €	490,00 €	995,00 €	95€-431,5€	510,00 €	65-513 €	758,00 €
Cursus global adulte	414,90 €	1 242,00 €	795,00 €	1 020,00 €	146€-484€	571,50 €		
Pratiques collectives (-18)	78,75 €	107,70 €	120,00 €	230,00 €	54,50 €	54,50 €	65,00 €	65,00 €
Structure	Centre Morbihan Cté		Ploërmel Cté		Vannes - Sarzeau (conservatoire)		Auray	
nb élèves	188		300		650		250	
nb enseignants	11		17		22		12	
Formation	Commune (Q.F)*	Ext	Commune	Ext	Commune (Q.F)*	Ext	Commune (tx d'effort)	Ext
Eveil/Découverte	109€-170€	315,00 €	60,00 €	90,00 €	48€-80€	131,00 €	172,00 €	Pas d'ext.
Cursus global enfant (C.1)	282€-444€	1 170,00 €	185,00 €	420,00 €	256€-357€	620,00 €	572,00 €	Pas d'ext.
Cursus global adulte	296€-466€	1 170,00 €	260,00 €	420,00 €	298€-431€	715,00 €	Pas d'adultes en cursus	
Pratiques collectives (-18)	61€-97€	148,00 €	60,00 €	90,00 €	48€-80€	131,00 €	120,00 €	134,00 €
Structure	Hennebont Inzinzac		Lanester		Pontivy (conservatoire)			
nb élèves	650		670		850			
nb enseignants	23		28		37			
Formation	Commune (Q.F)*	Ext	Commune (Q.F)*	Ext	Commune (Q.F)*	Ext		
Eveil/Découverte	55€-160€	210,00 €	70,00 €	364,22 €	40€-160€	320,00 €		
Cursus global enfant (C.1)	100€-460€	650,00 €	53€-268€	542,15 €	121€-485€	970,00 €		
Cursus global adulte	120€-552€	780,00 €	65€-331€	662,86 €	137€-549€	1 034,00 €		
Pratiques collectives (-18)	50€-120€	130,00 €	52,56 €	105,10 €	72,00 €	144,00 €		

En 2020, les tarifs pratiqués sont majoritairement supérieurs aux tarifs pratiqués par les structures du secteur (56/29/35).

En 2021, une refonte de la politique tarifaire a permis de mettre en place une tarification unique à 520 € / annuel pour le cursus musical, alors qu'auparavant l'école de musique proposait un tarif différencié selon le niveau d'études des élèves (492 ou 572 €).

On remarque également que l'école de musique d'Auray est l'une des seules écoles de l'étude n'accueillant pas d'extérieurs dans le cursus musical.

Les écoles étudiées se situent dans le département du Morbihan, pour certaines elles ont une population significativement proche de celle d'Auray ou bien un nombre d'élèves comparable. Pour d'autres, elles sont convenues comme établissement de référence sur le territoire.

Les établissements sollicités ont répondu aux questions sollicitées parfois partiellement. L'étude est donc à considérer avec précaution.

En 2021, le Conseil Municipal permet l'accès aux adultes sous réserve de places disponibles.

Aux communes partenaires

Une convention de partenariat existe entre la Ville d'Auray et les communes de Brec'h et Pluneret.

L'historique de cette convention n'a pas été retrouvée.

La tarification est répartie en deux parts : 40 % payés par les communes partenaires et 60 % payé par les familles sur le coût de revient global d'un élève un cursus diplômant.

Accessibilité tarifaire

En 2006, le Conseil Municipal adopte une tarification basée sur le quotient familial pour les familles d'Auray, ceci afin de correspondre aux dispositions déjà instaurées dans le cadre de la restauration scolaire et de certaines prestations liées à l'accueil péri-scolaire des jeunes.

Les tarifs adoptés pour la rentrée 2006/2007 permettent une réduction de 10 à 50 % selon des catégories (de A à D) et des tranches de quotient.

En 2018, le Conseil Municipal décide d'abandonner la tarification par tranche se basant sur un quotient familial spécifique Ville d'Auray et met en place des tarifs basés sur un taux de soutien.

Il est voté des tarifs minimum et maximum avec application d'un taux de soutien régulé suivant le quotient familial CAF de chaque famille.

En 2018, le plancher est fixé à 450 € et le plafond à 750 €.

- 2020

Nombre d'élèves concernés par la dégressivité basée sur quotient CAF :

Sur 105 élèves (inscrits en cursus instrumental et Alréns)

-9 élèves (9%) bénéficient d'une réduction liée au QF, soit 7 familles

-2 élèves (2 %) bénéficient de la réduction famille nombreuses (-25 % sur le 3e enfant)

Au total : 11 élèves (11 %) paient moins que le tarif plein

En septembre 2021, le plafond passe à 850 €.

- 2021

Sur 108 élèves :

- 18 élèves (16 %) bénéficient d'une réduction liée au QF, soit 13 familles
- 2 élèves (3 %) bénéficient de la réduction famille nombreuses (-25 % sur le 3e enfant)

Au total : 21 élèves (19,5%) paient moins que le tarif plein

En septembre 2022, le plafond passe à 914 €.

- 2022

Sur 112 élèves :

- 13 élèves (11%) bénéficient d'une réduction liée au QF, soit 9 familles
- 2 élèves (2 %) bénéficient de la réduction famille nombreuses (-25 % sur le 3e enfant)

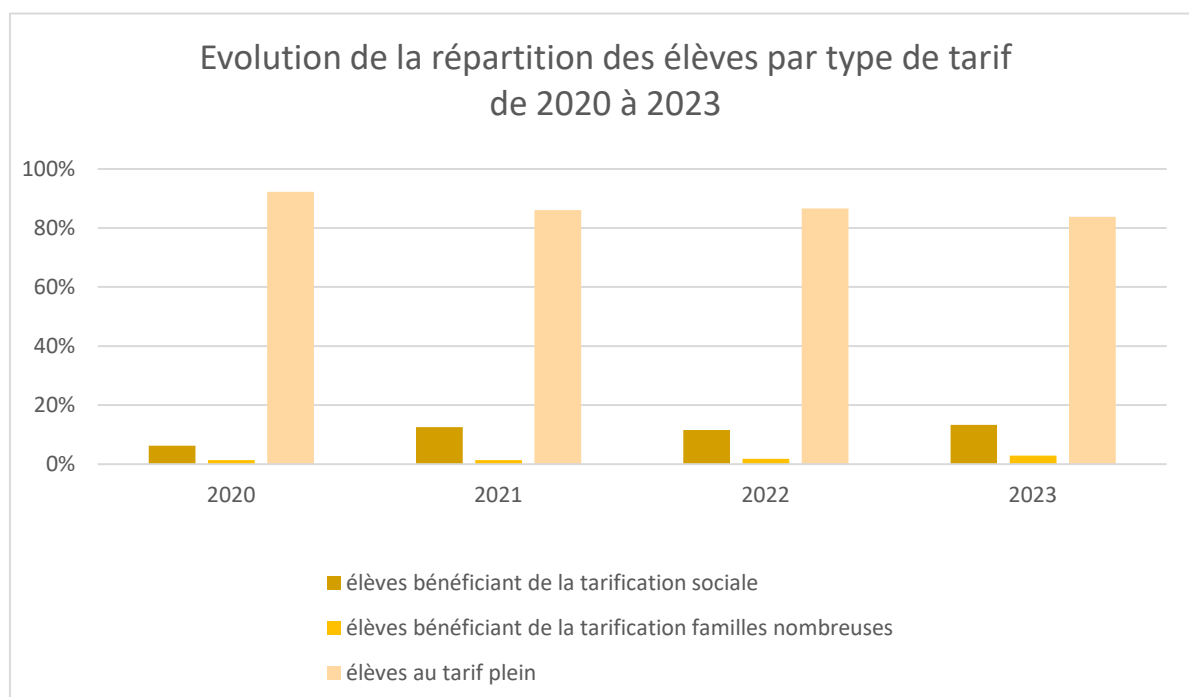
Au total : 15 élèves (13%) paient moins que le tarif plein

- 2023

Sur 105 élèves :

- 14 élèves (13%) bénéficient d'une réduction liée au QF, soit 10 familles
- 3 élèves (2 %) bénéficient de la réduction famille nombreuses (-25 % sur le 3e enfant)

Au total : 17 élèves (16%) paient moins que le tarif plein



Comparaison avec d'autres structures au niveau départemental

Le département du Morbihan au regard des données déclarées dans les bilans du Schéma Départemental des Établissements Artistiques classe les structures d'enseignement artistique en 4 catégories.

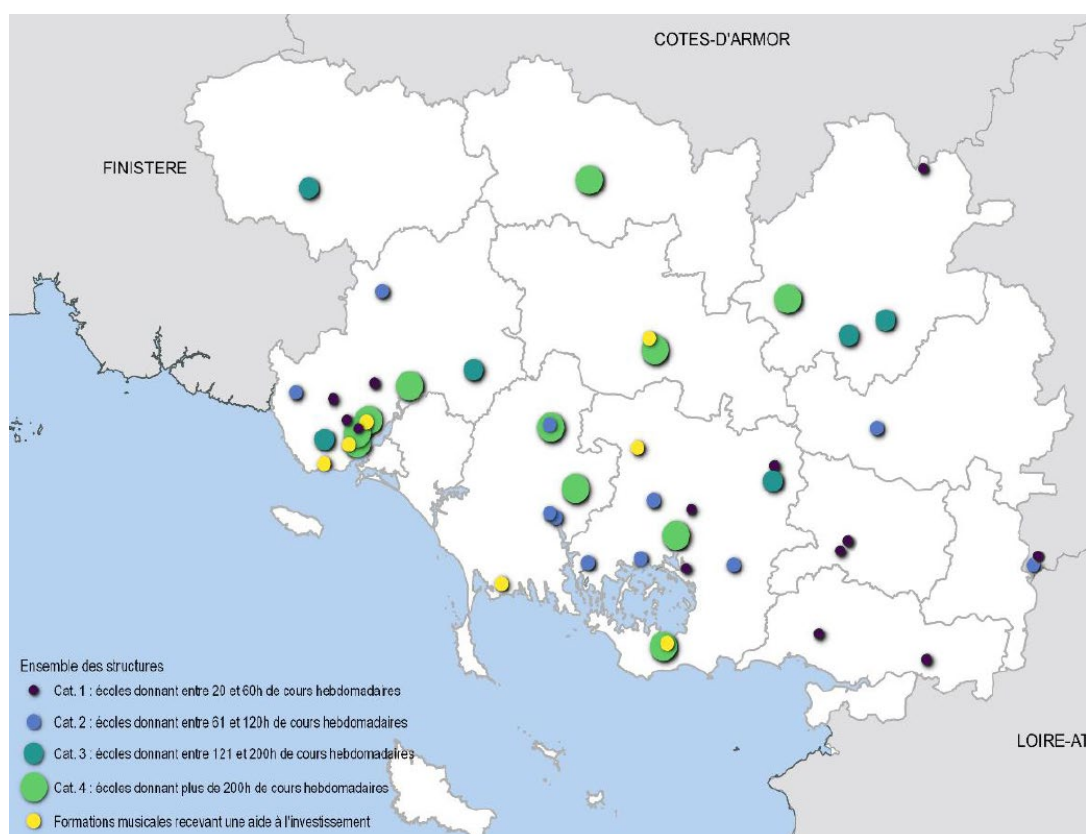
L'école de musique d'Auray appartient à la catégorie 2.

Catégorie 1 : écoles proposant entre 20 et 60 h de cours hebdomadaires

Catégorie 2 : écoles proposant entre 61 et 120 h de cours hebdomadaires

Catégorie 3 : écoles proposant entre 121 et 200 h de cours hebdomadaires

Catégorie 4 : écoles proposant plus de 200 h de cours hebdomadaires



Dans cette catégorie, on retrouve 16 écoles dont 10 associatives et 6 publiques.

Sur le territoire de l'intercommunalité, 3 écoles sont soutenues dans le cadre du SDEA dont l'école de musique d'Auray, toutes se situent en catégorie 2.

Éléments de comparaison

	École de musique d'Auray	Moyenne des écoles de catégories 2
Nombre d'élèves	291 (chiffres 2022 hors élèves concernés par le dispositif Orchestre à l'école)	263 (chiffres 2022 hors élèves concernés par les dispositifs d'interventions en milieu scolaire)
Nombre d'enseignants	12	12,5
Nombre d'heures hebdomadaires (hors intervention en milieu scolaire)	115 h / hebdo	85 h / hebdo
Budget réalisé 2022 (dont masse salariale)	336 709 €	228 148 €
Part communale dans le budget	65 %	72 %
Subvention départementale	10 000€	7 804 €
Recettes totales	117 112 €	inconnu
Intervention en milieu scolaire	351 h / an	310 h / an

L'Ecole de musique d'Auray est proche de passer dans la catégorie 3 définie par le Département du Morbihan.

La catégorisation dépend du nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire hors Intervention en milieu scolaire qui s'élève en 2023 à 13.5 heures, soit un total de 115 heures d'enseignement hebdomadaire (hors Orchestre à l'Ecole).

La limite se plaçant à 121 heures d'enseignement hebdomadaire.

Au sein des établissements d'enseignement artistique, on constate que les recettes sont réparties entre 3 sources différentes. Les chiffres ci-dessous sont donnés (par le Département du Morbihan) pour les établissements de la catégorie 2.

En moyenne le paiement des droits d'inscriptions représente 50% des recettes, mais il existe des disparités. On constate par exemple une variation de 29 % à 80 % selon le type d'école (publiques ou associatives).

> Pour l'école de musique d'Auray, les recettes propres représentent environ 35% du budget de fonctionnement. En moyenne, cette part est plus faible pour les écoles de catégorie 2 (28%).

Toujours en moyenne, la subvention de la commune ou de l'intercommunalité représente entre 75 et 80 %. Là aussi, les disparités sont importantes entre les écoles publiques et le secteur associatif ou privé.

Pour les écoles publiques, l'apport de la commune est de 80 % en moyenne. (86 % à Languidic / 90 % à Ploemeur / 83 % à Ploërmel)

> A l'école de musique d'Auray, la participation de la Ville représente 65 %, (27 % à la MAL)

Enfin, pour les établissements de catégorie 2, en 2022, la subvention du Département est de 7 800 € en moyenne.

> A l'école de musique d'Auray elle atteint le maximum soit 10 000 € en 2022.

Comparaison avec des structures identifiées

Les deux structures sont classifiées dans la catégorie 3, soit la catégorie supérieure à l'école de musique d'Auray. Ces deux structures sont pourtant proches sur le nombre d'élèves, d'enseignants, capacité d'auto-financement, etc.

	École de musique d'Auray (14,000 hab)	Ecole de musique de Languidic (7,700 hab)	Ecole de musique de Ploemeur (19,000 hab)
Nombre d'élèves	291	220	240
Nombre d'enseignants	12	17	14
ETP école (dont direction, secrétariat, entretien bâtiment)	7,43 (dont 1,1 direction)	10,25 (dont secrétariat 0,67 et entretien bâtiment 1)	11,12 (dont 1 directeur et 0,9 assistante/ secrétariat)
Nombre d'heures hebdomadaires	126	140	188
Budget réalisé 2022 (dont masse salariale)	336 709 €	491 085 € dont un budget spécifique de diffusion culturelle	588 760 €
Part communale dans le budget global	65 %	74 %	71 %
Recettes totales	117 112 €	118 745 €	103 000 €
Subvention départementale	10 000€	21 000€	12 000 €
Part familles dans les recettes	93 457 € - 79.8 %	97 745 € - 82.3 %	91 000 € - 88%
Intervention en milieu scolaire	13h / semaine	18,5 h / semaine (dumi)	1 ETP depuis septembre 2023
Intervention en EPHAD, Multi accueil ou RAM	0	3,5 h / semaine	Ponctuellement
Tarif annuel cycle 1	520 €	414,9 €	460 € ou 530 € adultes
Tarif annuel cycle 2	520 €	491,4 €	460 / 530 €
Tarif annuel pratiques collectives	120 à 175 €	78,75 €	60 €
Eveil musical	172 €		150 €
Tarif social	Oui pour les alréens		QF CAF – 6 tranches

Au regard de ces chiffres, on note que l'école de musique se situe entre les 2 catégories définies dans le Schéma d'orientations pédagogiques du Département du Morbihan.

Environ 5 heures d'enseignement hebdomadaire la séparent de la catégorie 3, pour autant la part des droits d'inscriptions dans les recettes ses recettes, le nombre d'élèves, le temps consacré aux Intervention en milieu scolaire sont comparables aux établissements de type 3.

LES PUBLICS ET LES PARTENAIRES

Partenaires

A . Convention : Communes de Brec'h et Pluneret

Dès sa création en 1989, le champ d'actions de l'école de musique d'Auray a été étendu à deux communes : Brec'h et Pluneret.

Les Villes de Brec'h et Pluneret participent financièrement à l'accueil d'élèves résidents sur leur commune à l'école de musique d'Auray.

En 2023, la convention passée entre la Ville d'Auray et les communes de Brec'h et Pluneret permet à 34 élèves brechois et pluneretains d'être accueilli dans le cadre d'un cursus diplômant à l'école de musique d'Auray et de bénéficier d'un soutien financier (par leur commune de résidence) pour les droits d'inscriptions correspondant à environ 40 % du montant total.

Dans le cadre du cursus diplômant, les élèves des autres communes de l'Intercommunalité ne sont à ce jour pas accueillis.

Par ailleurs, dans le cadre des ateliers et autres cours collectifs, la convention permet d'accueillir également des élèves brechois et pluneretains au même tarif que les alréens.

Les élèves des autres communes sont accueillis mais avec un tarif plus élevé.

B. Éducation Nationale

voir > intervention en milieu scolaire

C. Autres partenaires du territoire

Carte des partenaires de l'école de musique (réalisée en équipe - Juin 2022), répartis en 3 niveaux : réguliers, à développer, à créer.

Cette carte a été réalisée conjointement avec l'ensemble de l'équipe de l'école de musique. L'équipe ayant été relativement stable depuis de nombreuses années, elle représente les partenaires rencontrés sur a minima une décennie.

Ce schéma pourra être utilisé à l'avenir afin de prioriser les partenariats à développer ainsi que comme outil de suivi de l'évolution.

Carte disponible en grand format en annexe⁴ ;

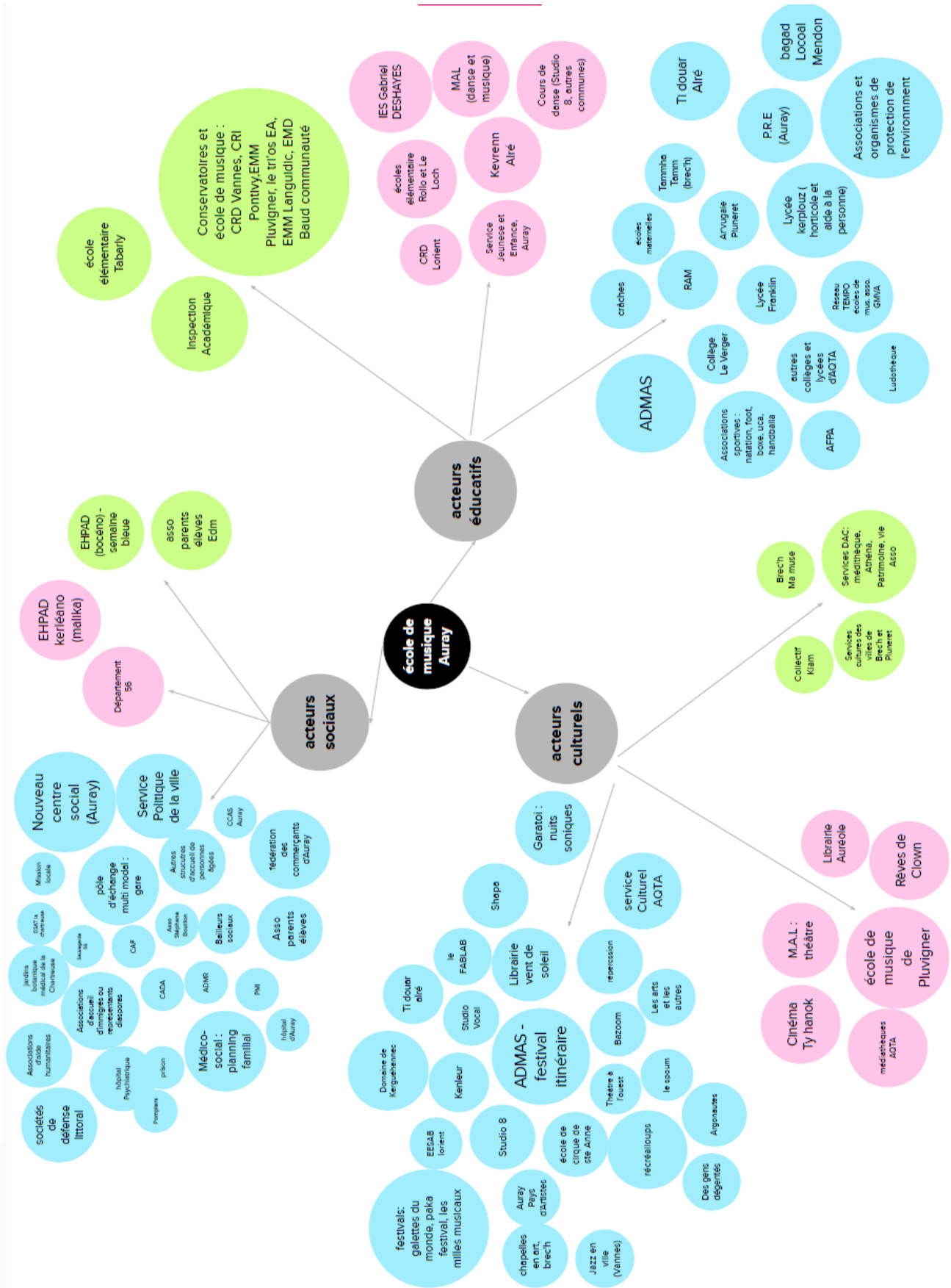
4 Voir annexe n°4 : CARTE DES PARTENAIRES (réalisée en Juillet 2022)

légende

réguliers

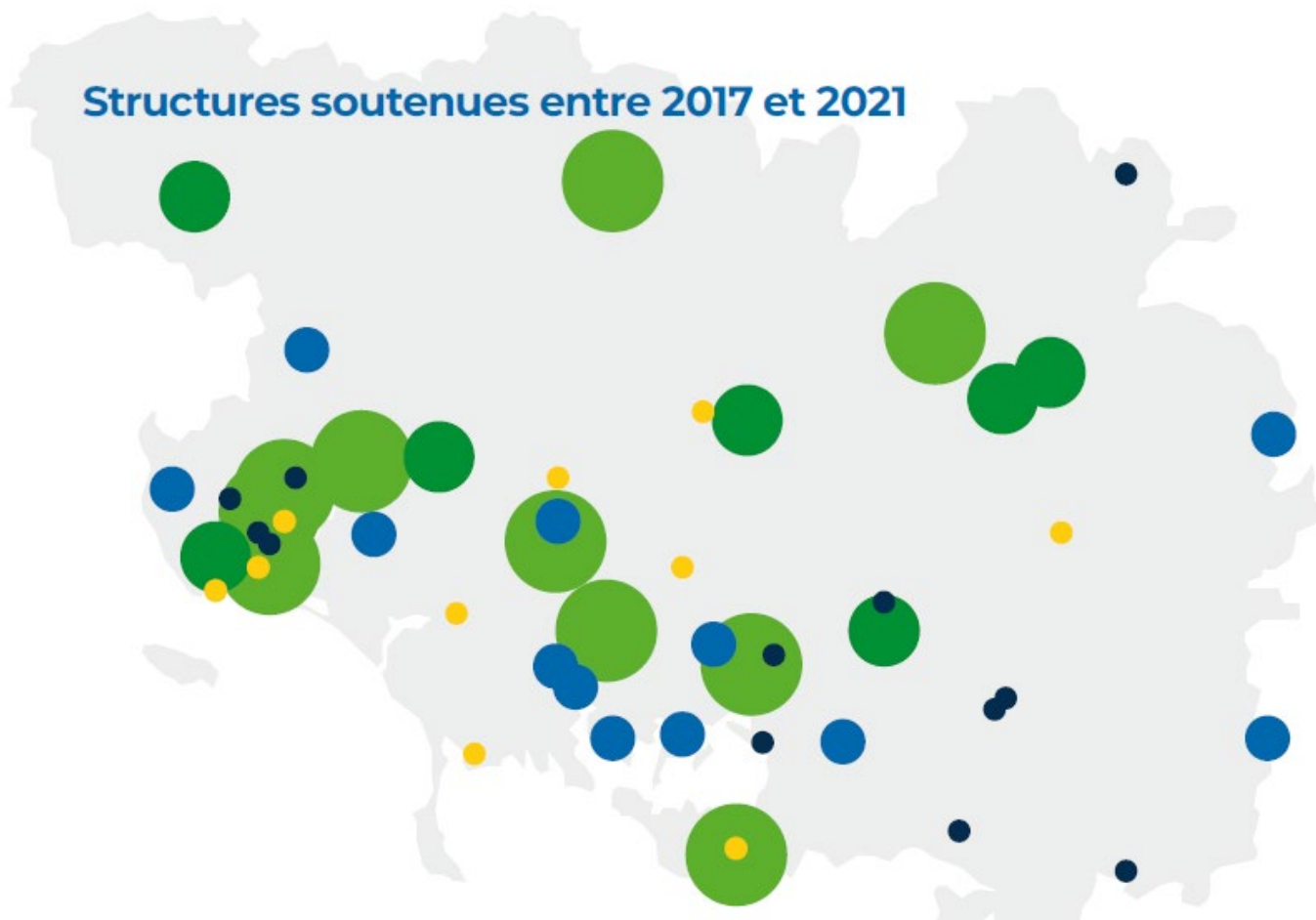
à développer

à créer



Environnement et autres propositions musicales

De nombreuses structures d'enseignement artistique sont identifiées et soutenues par le Département du Morbihan.



Au sein de l'intercommunalité, on note une pluralité d'offres d'enseignement artistique :

- ◆ Ecole de musique et de danse de Pluvigner
- ◆ Académie de musique et d'arts sacrés de Sainte Anne d'Auray, ADMAS
- ◆ La Fabrique, Brec'h (Guitare, accordéon diatonique, batterie et clavier, chorale)
- ◆ L'école de musique associative de Belz : Loisirs et Culture de la Ria

et en musique traditionnelle :

- ◆ Le Bagad de Locoal Mendon (Ronsed Mor)
- ◆ Sonnerion, Pluvigner
- ◆ Association de musique traditionnelle de Mériadec

Sur la commune d'Auray, il existe également différentes offres d'enseignement ou de pratique de la musique :

- ◆ La MAL : Maison d'Animation et des Loisirs (éveil musical, guitare, accordéon)
- ◆ Le Service Jeunesse de la Ville d'Auray (ateliers de musique encadrés par des musiciens professionnels)
- ◆ L'association Répercussion (Percussions)
- ◆ Le service Vie associative propose depuis 2022 l'accès à des studios de répétitions pour les musiciens amateurs du territoire

Il existe également une offre d'initiatives privées :

- ◆ Le Studio Vocal (chant)
- ◆ De nombreux cours particuliers (piano, violon, guitare)

et en musique traditionnelle :

- ◆ L'école de musique et de danse de la Kevrenn Alre (Bagad et Cercle Celtique d'Auray)

D. Réseaux

L'école de musique d'Auray est adhérente à la FFEA (Fédération Française de l'Enseignement Artistique), à CDF (Conservatoires de France) et cotise à la SEAM (Société des Auteurs et Editeurs de Musique). Elle participe au réseau EEA des Établissements d'Enseignements Artistiques du Département Morbihan et s'implique dans un groupe de travail autour des formations des équipes pédagogiques et de Direction.

Depuis 2020, l'école de musique d'Auray est adhérente à l'Association Orchestre à l'Ecole.

■ L'Intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)

A ce jour, l'intercommunalité réunit 24 communes, 89 233 habitants (chiffre 2025) sur un territoire de 521 km² qui s'étend de la Ria d'Etel au Golfe du Morbihan, des Landes de Lanvaux aux îles de Houat et Hoëdic, en passant par Auray et la Baie de Quiberon.

La Communauté de communes n'a pas, à ce jour, de compétence Culture. Toutefois, elle s'est donné un objectif général « d'amélioration des conditions de vie et de l'attractivité du territoire grâce à un niveau de services et d'équipements adapté aux besoins des habitants et des entreprises du territoire dans les domaines du Sport, de la Culture et de la Petite Enfance, notamment avec les instruments ou les modes d'action suivants :

1. Mise en œuvre d'un schéma de développement du sport et de la culture
2. Participation aux actions, événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
3. Mise en réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire

4. Mise en œuvre d'un portail internet interactif sur les services et les manifestations organisés sur le territoire en partenariat avec les communes
5. Élargissement de la saison culturelle jeune public

En 2023, l'intercommunalité ouvre la question de l'enseignement artistique.

Le constat montre une disparité de l'accès à l'offre de formation artistique sur le territoire (contenus, esthétiques, géographie, tarifs, etc.) et, d'une façon générale, une grande inégalité entre les communes sur ce plan.

L'objectif commun est de développer des enseignements artistiques équitablement répartis sur le territoire afin de favoriser les droits culturels et la démocratisation culturelle en permettant à chacun l'ouverture aux pratiques artistiques, et tout particulièrement aux enfants.

Une étude est donc lancée fin 2023, afin de :

- ◆ Réfléchir à la complémentarité de l'offre autour de pôles contribuant au maillage culturel du territoire dans le cadre de réseaux structurés ;
- ◆ Favoriser l'accès de tous aux pratiques artistiques ;
- ◆ Proposer une offre allant de l'éveil musical au cursus qualifiant en favorisant la pratique individuelle et collective ainsi que les démarches d'innovation pédagogique et de création artistique.

L'Etude est assurée par un prestataire extérieur à la demande de l'intercommunalité.

Calendrier prévisionnel (informations de 2024)

PHASE 1 : LANCEMENT DE LA MISSION / DECEMBRE 2023-JANVIER 2024

PHASE 2 : ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

PHASE 3 : ORIENTATIONS, SCENARIOS ET AVANT-PROJET SOMMAIRE

PHASE 4 : DISCUSSION ET VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

PHASE 5 : FINALISATION DE LA MISSION

Un diagnostic et des préconisations ont été présentées en avril 2025 aux partenaires participants à l'étude.

Cependant, compte tenu du calendrier électoral, et afin de garantir un travail constructif aligné avec une future équipe, il a été décidé de suspendre temporairement la co-construction de l'étude.



■ Département du Morbihan

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département du Morbihan, accompagne, sur l'ensemble de son territoire, les initiatives favorisant la création, la diffusion et la professionnalisation de toutes les formes d'expression artistique : musique, danse, théâtre, arts de la piste, arts de la rue, arts plastiques, photographie, cinéma et audiovisuel.

La collectivité souhaite permettre l'accès à l'enseignement artistique à tous, sur tout le territoire.

Le Morbihan est un territoire d'enseignement et de pratiques artistiques structuré par un réseau d'établissements d'enseignement artistique en musique, danse, théâtre et arts plastiques.

Son action s'articule autour d'un Schéma départemental d'orientation pédagogique, renouvelé en 2022 pour 6 années, dont les objectifs principaux sont :

- ◆ Maintien de la professionnalisation des enseignements
- ◆ Maintien de l'irrigation du territoire
- ◆ Favoriser les coopérations et le rayonnement des structures

Ces objectifs sont précisés dans l'historique des schémas départementaux d'orientation pédagogique ci-dessous.

Le schéma met en œuvre 5 mesures :

- ◆ Mesure 1
Soutenir le fonctionnement des structures d'enseignement artistique musique, danse, théâtre, arts plastiques
- ◆ Mesure 2
Développer des résidences artistiques en milieu scolaire, dans les établissements d'enseignement artistique, de santé et médico-sociaux du Morbihan
- ◆ Mesure 3
Valoriser les initiatives de coopération de l'enseignement artistique
- ◆ Mesure 4
Participer à l'acquisition du matériel pédagogique
- ◆ Mesure 5
Animer, proposer et construire des rencontres professionnelles en Morbihan

Le département du Morbihan est un partenaire essentiel de l'école de musique d'Auray, notamment sur l'accompagnement et l'animation du réseau, mais aussi sur le plan financier.

Sur le plan pécuniaire, la subvention du Département du Morbihan est en évolution depuis 2020. Au regard des heures d'enseignements proposées au sein de l'école, elle atteint son maximum 10 000€.

Les critères de dotation sont les suivants :

- ◆ Nombre d'heures d'enseignement
- ◆ Mise en œuvre du projet pédagogique
- ◆ Actions culturelles et projets hors les murs (exemples : intervention en milieu scolaire, délocalisation de cours, projets avec centres sociaux, établissements de santé, milieu carcéral, interventions d'artistes...)

Historique des schémas départementaux d'orientation pédagogique du Département

Le premier schéma couvrait la période de 2008 à 2017.

Il avait pour objectifs :

- ◆ Structurer les enseignements artistiques sur le territoire départemental
- ◆ Diversifier l'offre d'enseignement et encourager l'émergence de projets pédagogiques
- ◆ Faciliter et encourager l'accès du public
- ◆ Développer l'éveil et l'éducation artistique et culturelle

Le second schéma couvrait la période 2017 à 2021.

Il avait pour objectifs la professionnalisation des structures d'enseignement.

Un des objectifs prioritaires du Département du Morbihan est de proposer une offre culturelle de qualité et de proximité pour :

- Accompagner la mise en œuvre des projets pédagogiques
- ❖ Structurer l'offre d'enseignement (accompagner la rédaction des projets d'établissement), développer son positionnement sur son territoire
- ❖ Favoriser les rencontres entre élèves et artistes professionnels, diversifier les approches pédagogiques, renforcer les collaborations avec les autres acteurs culturels du territoire (salles de spectacles, lieux d'exposition...)
 - Irriguer des territoires : Le Département souhaite également réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture. C'est pourquoi ce second objectif permettra de :
- ❖ Inciter l'ouverture à de nouveaux publics
- ❖ Favoriser la circulation des élèves, des enseignants et des projets sur le territoire
- ❖ Faciliter la rencontre entre les élèves et les artistes, y compris sur les territoires où les salles de spectacle sont peu nombreuses

- ❖ Encourager les rapprochements avec les établissements scolaires (notamment les collèges) mais aussi avec les structures dédiées à la petite enfance, aux personnes âgées, aux personnes en réinsertion, aux personnes en situation de handicap...

Le troisième schéma couvre la période de 2022 à 2028.

Dans le cadre du Schéma départemental d'orientation pédagogique 2022-2028, les enjeux sont les suivants :

- ◆ Simplifier, rendre plus lisible et dématérialiser l'ensemble des aides
- ◆ Prendre en compte le public éloigné de l'offre
- ◆ Rechercher des complémentarités avec les autres acteurs culturels pour un maillage équilibré sur le territoire

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ◆ Maintien de la professionnalisation des enseignements
- ◆ Maintien de l'irrigation du territoire
- ◆ Favoriser les coopérations et le rayonnement des structures

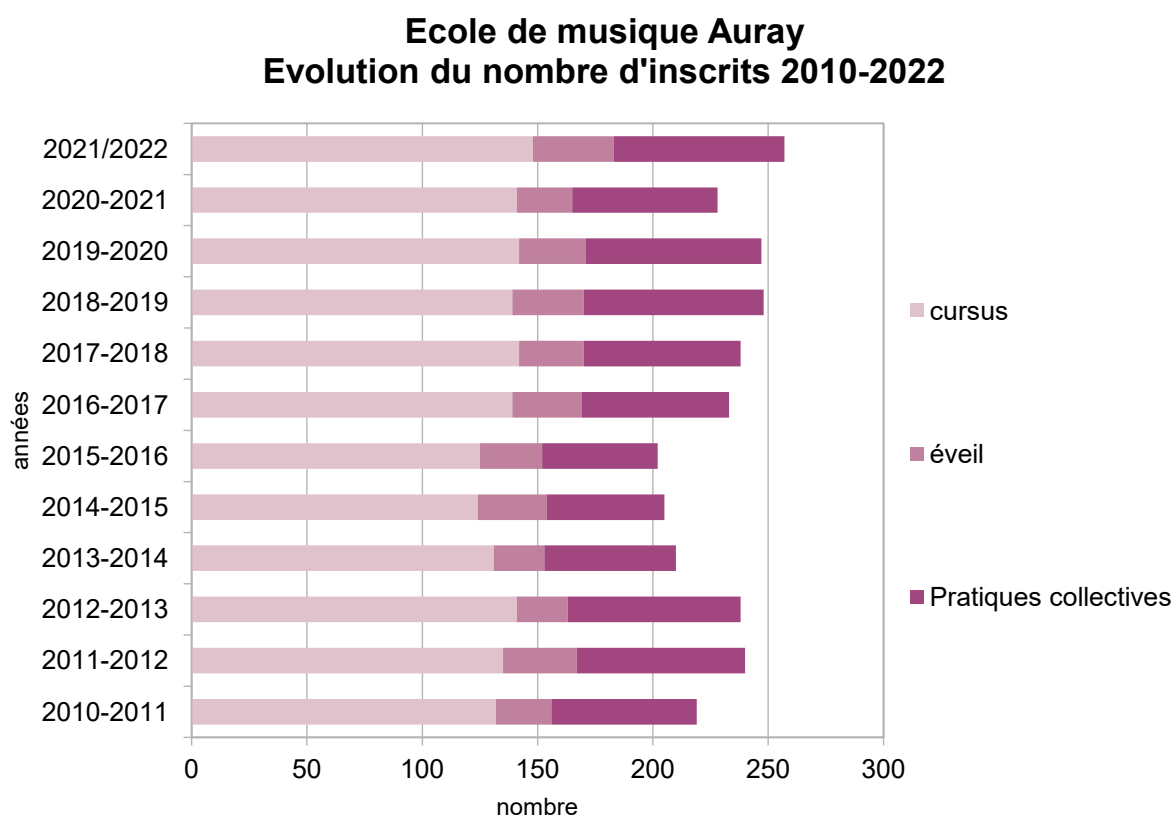
Publics

A. Usagers directs

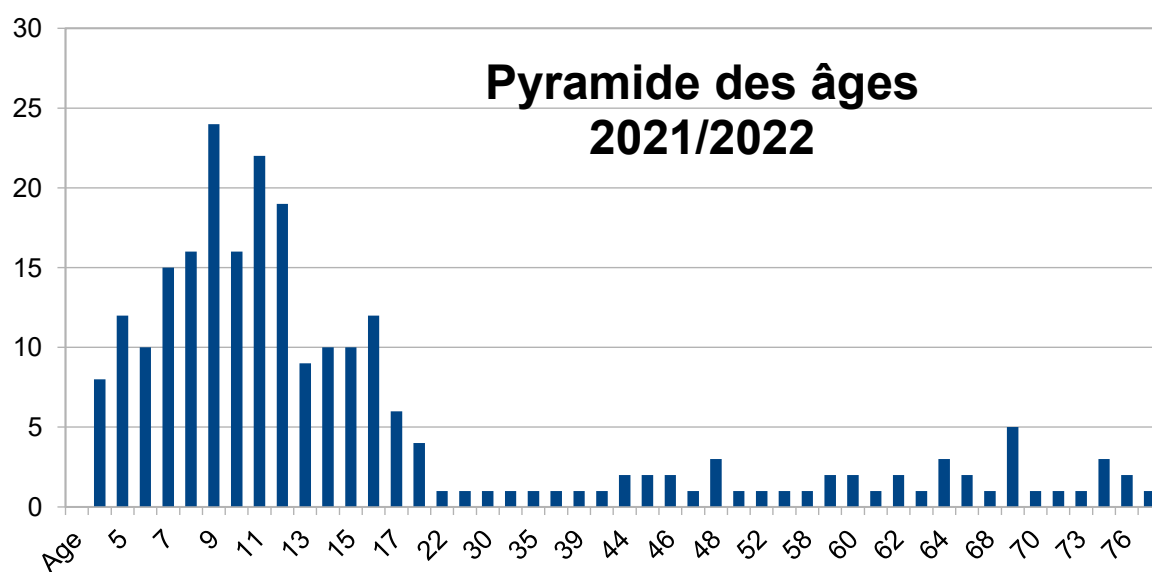
Il existe peu d'informations concernant les catégories socio-professionnelles des usagers.

■ Evolution du nombre d'inscrits (2021/2022)

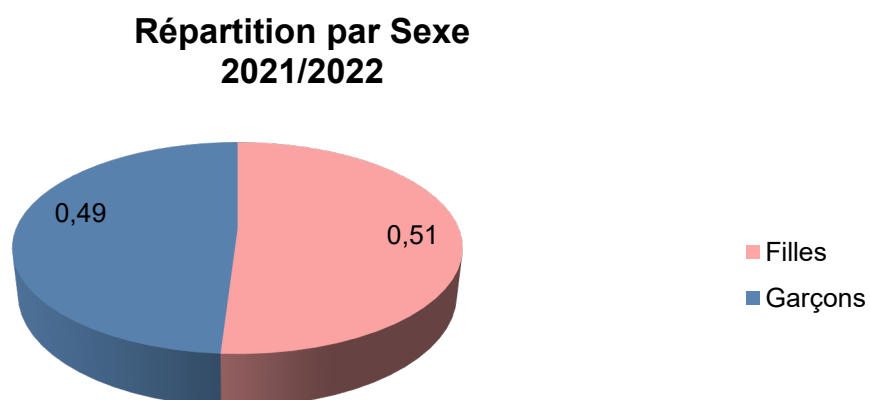
242 + 50 Orchestre A l'Ecole en 2022



■ **Pyramide des âges (2021/2022)**

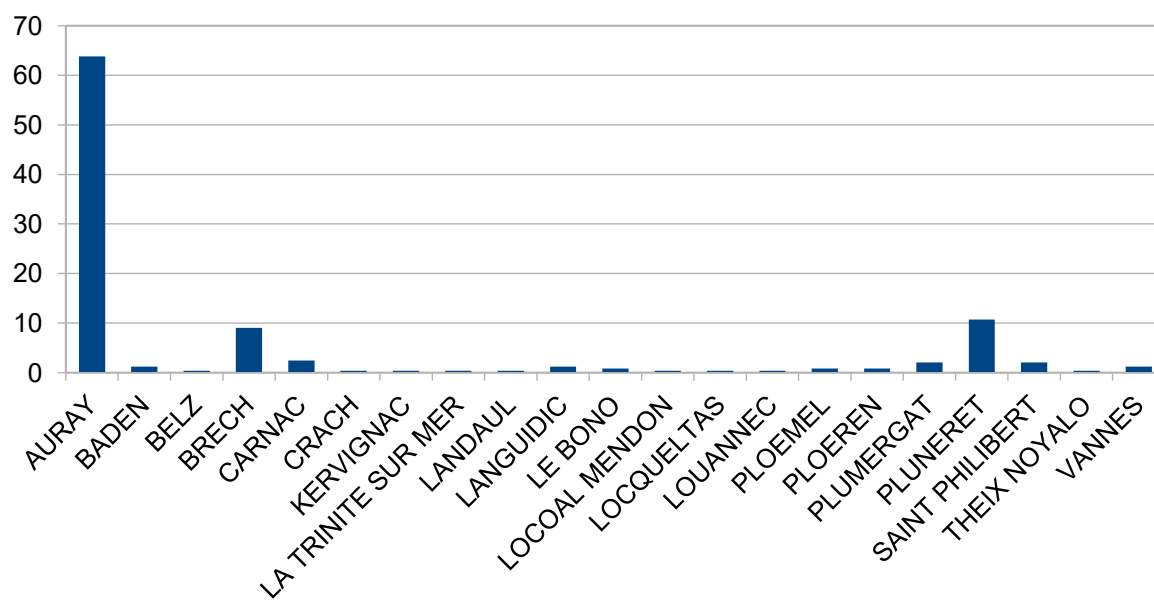


■ **Répartition par sexe (2021/2022)**



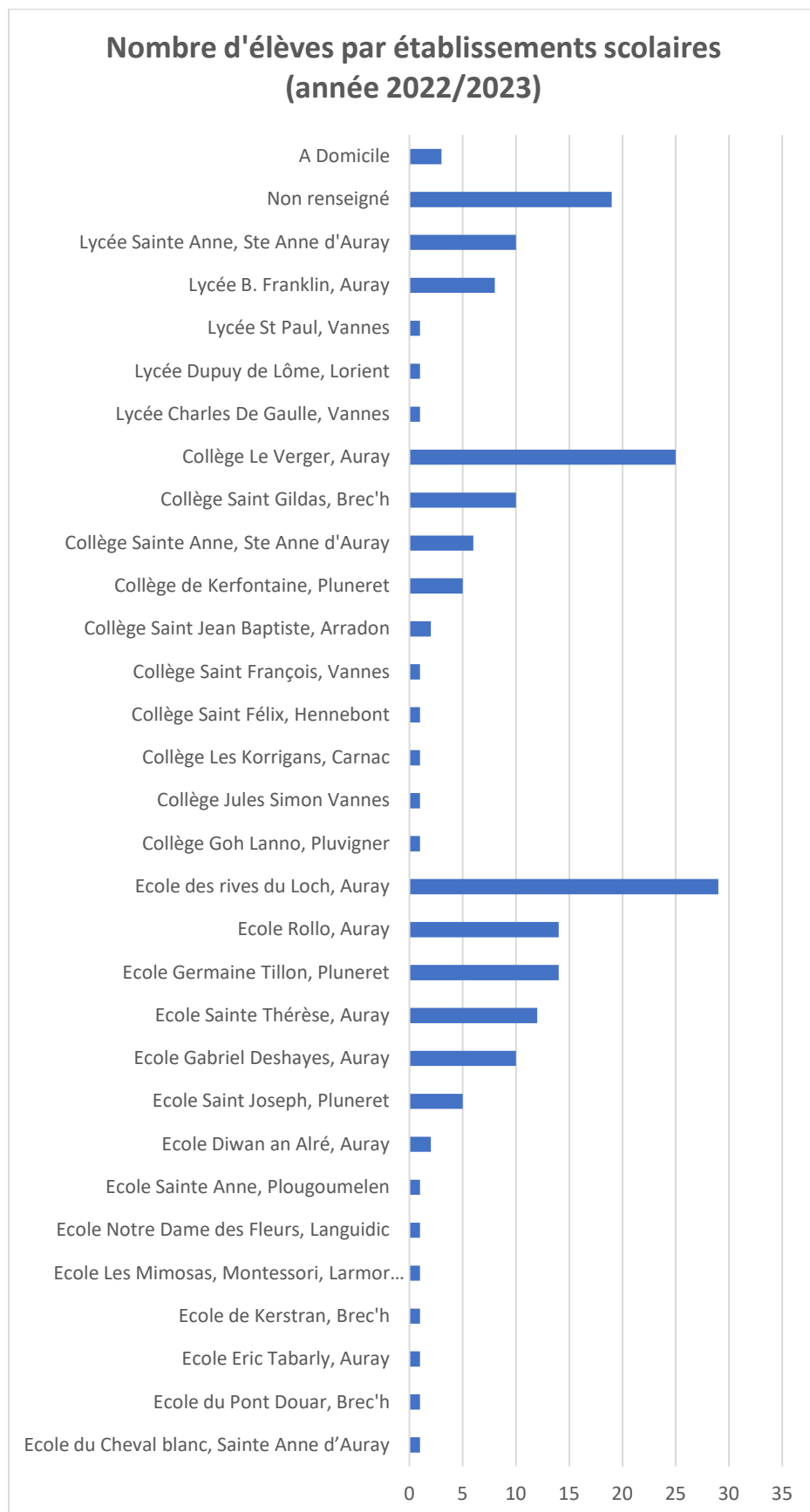
■ Répartition par communes (2022/2023)

Répartition par communes en pourcentage



■ **Répartition des enfants -18 ans par écoles (2022/2023)**

Sur 242 élèves au sein de l'établissement, 189 ont moins de 18 ans et se répartissent dans les établissements scolaires du territoire.



■ Répartition géographique des familles (2022/2023)

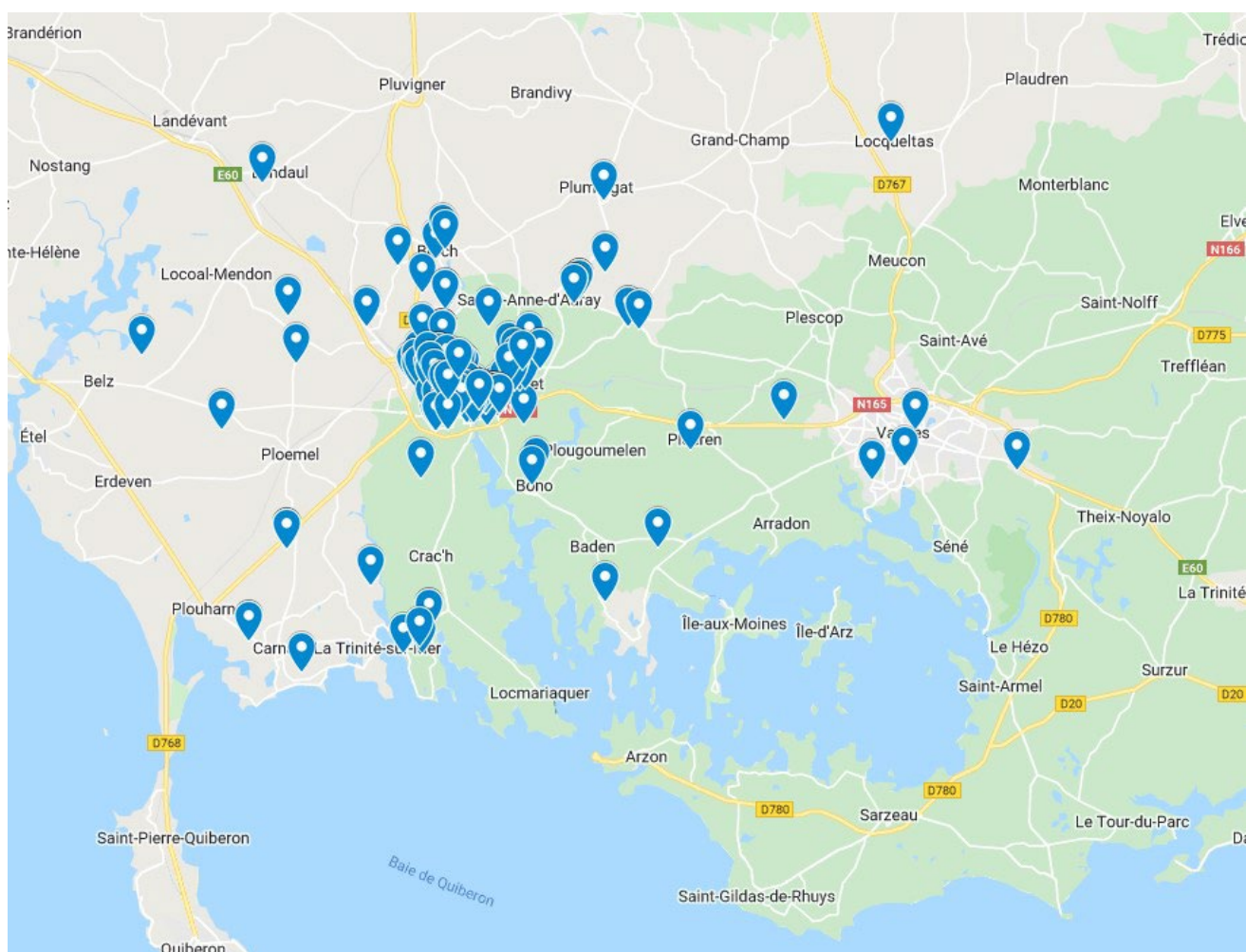
➤ Niveau départemental

Sur l'année scolaire 2023/2024 :

72 % des élèves sont résidents à Auray

24 % habitent l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique

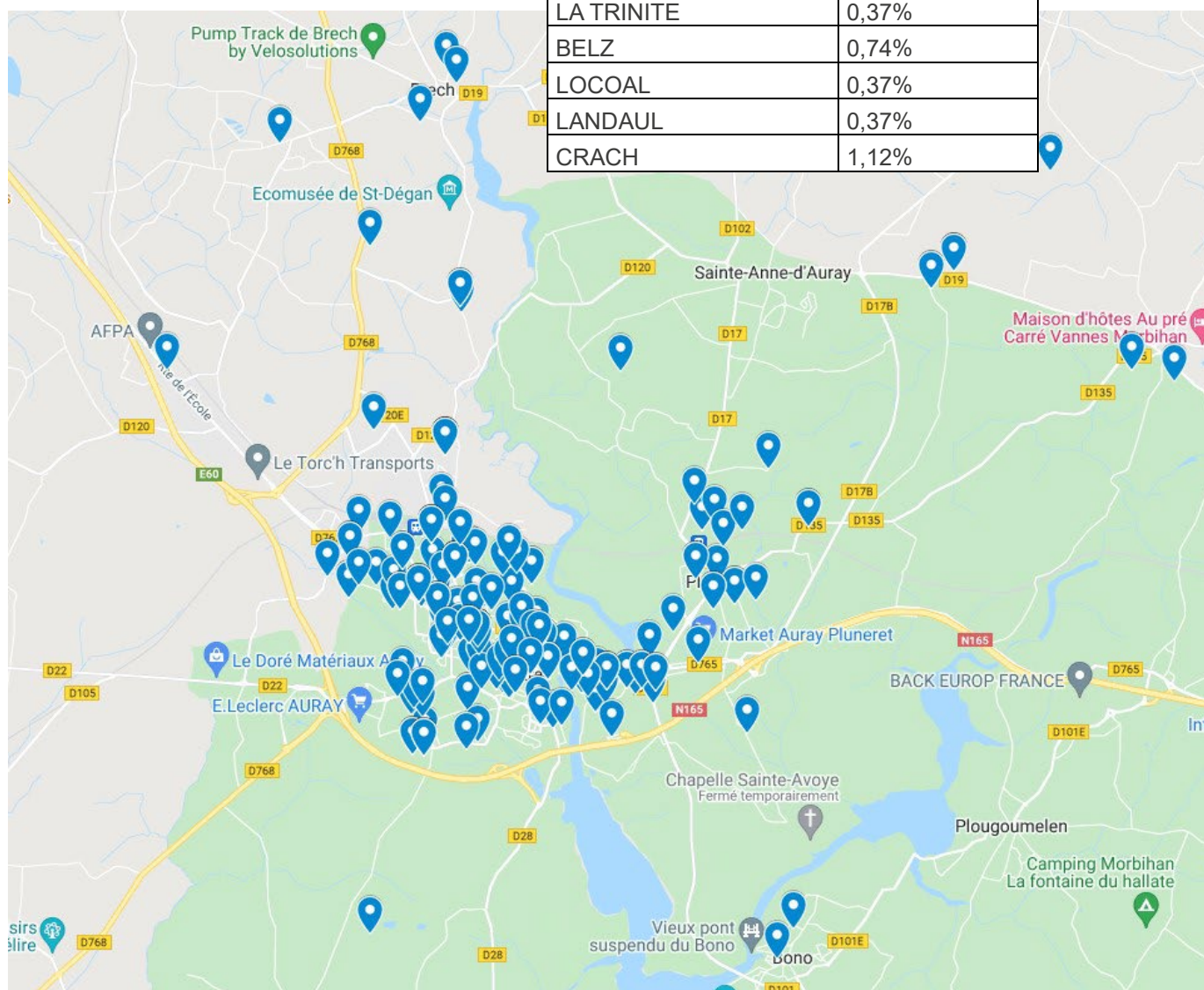
4 % sont résident au-delà de l'intercommunalité



➤ Niveau intercommunal

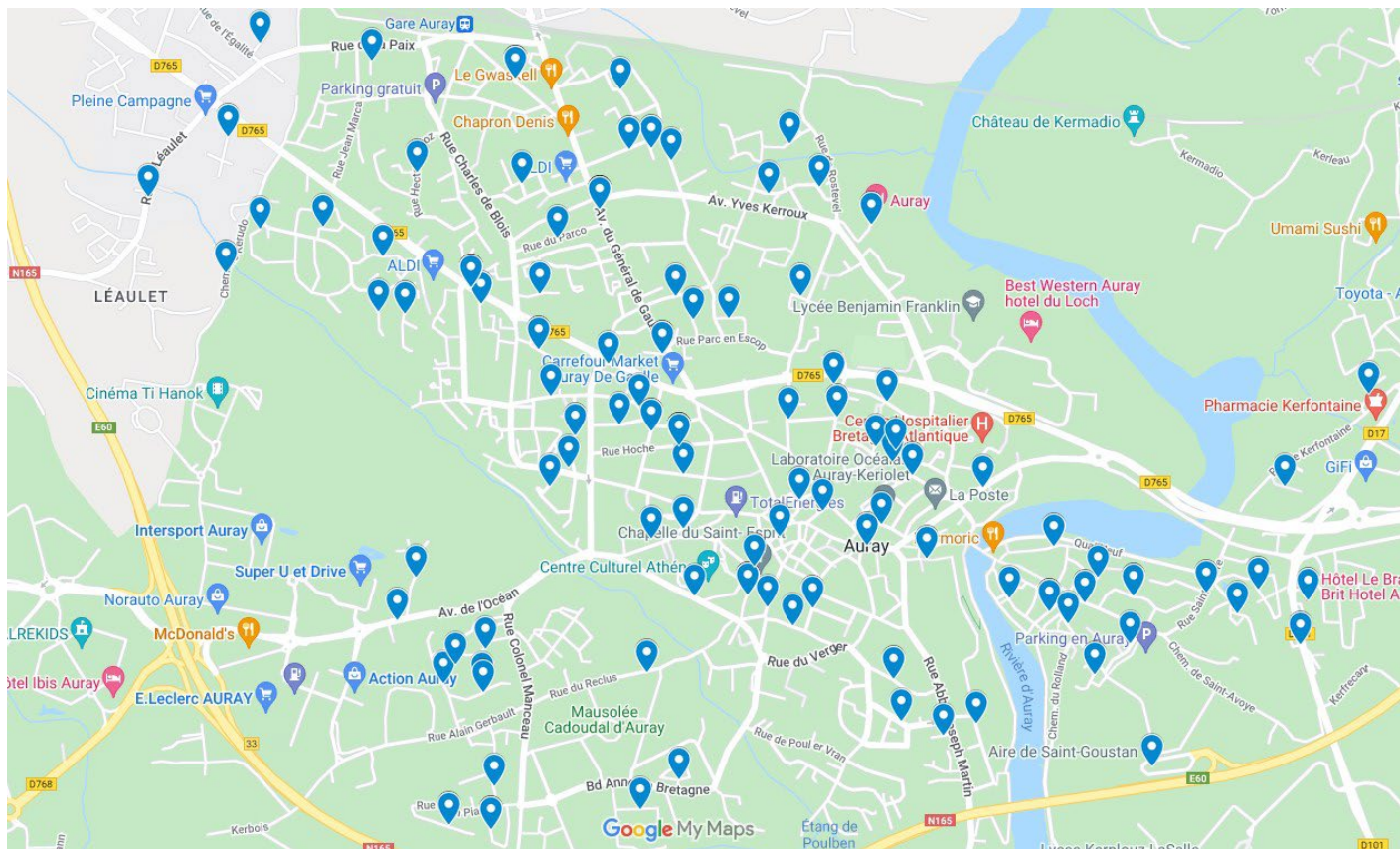
Sur le plan intercommunal, on note sur l'année scolaire 2023/2024 les pourcentages de répartition suivants :

AURAY	75,09%
PLUNERET	9,67%
BRECH	7,81%
PLUVIGNER	0,37%
CARNAC	1,12%
ST PHLIBERT	0,37%
PLUMERGAT	1,12%
STE ANNE	1,49%
LA TRINITE	0,37%
BELZ	0,74%
LOCOAL	0,37%
LANDAUL	0,37%
CRACH	1,12%



➤ Niveau communal

Sur le plan communal, on note une représentation plus importante des usagers habitants le centre d'Auray.



B. Usagers indirects

Il n'existe pas à ce jour d'information sur les participants aux concerts ou aux propositions faites tout au long de l'année par l'école de musique.

ACTIVITÉS

Enseignement spécialisé

L'École de musique d'Auray garantit un cursus de l'initiation artistique (éveil musical) jusqu'au diplôme de fin de 2ème cycle.

Le 3^e cycle devant être effectué dans des conservatoires à rayonnement départemental (Vannes, Lorient, Pontivy) ou régional (Rennes, Brest).

L'école concourt à la formation grâce à 3 piliers :

- la formation musicale
- la pratique instrumentale
- la pratique collective (pratique d'ensembles)

Que ce soit en formation musicale ou en formation instrumentale, chaque cycle dure entre 3 et 5 années. L'évaluation des élèves s'accomplit au moyen du contrôle continu et d'examens de fin de cycle.

Les temps de cours sont adaptés en fonction du niveau et de l'âge des élèves.

Éveil musical

A partir de 4 ans révolus et jusqu'à 6 ans, plusieurs classes d'éveil permettent de s'initier en douceur à la pratique musicale en vue ou pas de la pratique d'un instrument. Le programme est défini en fonction de leur âge.

Cursus diplômant

Le cursus musical est ouvert aux enfants en classe de CE1, ayant acquis la lecture.

Celui-ci comprend un cours d'instrument, un cours de formation musicale ainsi qu'un cours de pratiques collectives.

Instruments proposés :

- piano, batterie
- guitare, violon, violoncelle
- trompette, saxophone, clarinette, flûte
- chant (adolescents ayants mués et jeunes adultes jusqu'à 25 ans)

Pratiques collectives :

L'École de musique encourage ses élèves aux pratiques collectives. Il est demandé à chaque élève de participer à l'une au moins des pratiques d'ensembles.

Celles-ci leur permettent de développer leur sens artistique et musical. Ces pratiques s'inscrivent dans le cursus afin de développer des qualités indispensables à tout musicien.

La pratique collective est l'aboutissement de toutes les pratiques instrumentales. En ce sens, les différents ensembles permettent de proposer un large choix de pratiques et d'esthétiques musicales.

Toutefois, les particularités techniques des instruments et leurs modes d'apprentissage ne permettent pas toujours de faire jouer tous les élèves d'un même niveau ensemble. La disparité des difficultés techniques impose une cohérence d'apprentissage par familles instrumentales.

Types de pratiques collectives proposées (informations 2024) :

- ◆ Orchestre à vents 1^{er} cycle
- ◆ Orchestre à vents 2nd cycle
- ◆ Ensemble à cordes 1^{er} cycle
- ◆ Ensemble à cordes 2nd cycle
- ◆ Atelier musiques actuelles Niveau 1
- ◆ Atelier musiques actuelles Niveau 2
- ◆ Atelier jazz
- ◆ Atelier de musiques anciennes
- ◆ Ensemble de création transdisciplinaire
- ◆ Atelier d'accompagnement au projet de fin de 2nd cycle
- ◆ Chorale enfants
- ◆ Chorale adultes
- ◆ Atelier de technique vocale
- ◆ Atelier transdisciplinaire

Si l'enseignement instrumental est réservé en priorité aux enfants d'Auray, Brec'h et Pluneret, la Ville d'Auray a souhaité ouvrir son école aux adultes désirant participer à une pratique collective quel que soit leur lieu de résidence.

L'école accueille donc des musiciens amateurs de toutes communes et de tout âge, anciens élèves ou autodidactes à l'occasion des pratiques d'ensembles.

Cursus non diplômant et accompagnement de musiciens amateurs

Pour les élèves arrivant en second cycle et qui expriment le besoin d'alléger leur parcours d'apprentissage, il peut être envisagé de les intégrer hors-cursus.

L'élève devra continuer à s'investir dans au-moins une pratique collective.

Accueil des adultes en hors cursus :

L'accueil d'adultes en hors-cursus est possible en cas de places disponibles après la période d'inscription. L'adulte accueilli a la possibilité de s'investir dans une pratique collective.

Accompagnement des pratiques collectives :

Les pratiques collectives sont le cœur de la pédagogie de l'école de musique, il est essentiel que chacun(e) puisse s'y intégrer et s'épanouir.

Grâce à ces ateliers, l'école accompagne la pratique amateur sur le territoire en tissant des liens avec différents partenaires.

Les ateliers de pratiques collectives sont donc ouverts à tous, mineurs et majeurs de toutes les communes.

Les ateliers de pratiques collectives participent à la vie culturelle du territoire et sont régulièrement sollicités pour participer à des événements culturels.

Musique assistée par ordinateur :

Depuis 2021, l'école de musique propose des ateliers de MAO ouverts à tous.

En lien avec les évolutions numériques actuelles, l'école de musique intègre dans son offre de formation globale des modules de MAO à destination des adolescents de second cycle.

Les modules de MAO offrent toutes les clés nécessaires pour comprendre et composer sa propre musique. Les cours abordent les bases de la théorie et de la prise de son, de l'environnement technique et du matériel tout autant que des outils contemporains de création sonore.

L'acquisition de compétences en MAO, permettra aux futurs musiciens amateurs de développer leur autonomie tant sur scène qu'à la maison (enregistrement).

Depuis la rentrée 2021, les ateliers de Musique Assistée par Ordinateur sont décomposés en trois modules :

- ◆ enregistrement
- ◆ composition et arrangement
- ◆ écriture (de partitions)

Ces ateliers ont pour but de rendre plus autonomes les jeunes musiciens dans leur pratique amateur en leur permettant d'enregistrer leur musique, de l'écrire puis de la partager avec d'autres musiciens.

Depuis janvier 2024, l'école met à disposition des élèves de M.A.O (Musique Assistée par Ordinateur) des créneaux où ceux-ci peuvent réserver et utiliser les ordinateurs dédiés à cette pratique.

Diffusion – Actions culturelles

Tout au long de l'année, l'équipe pédagogique s'investit dans différents projets transversaux avec les services de la Ville ou des partenaires extérieurs encourageant l'ouverture d'esprit et la curiosité des élèves. Le nombre varie chaque année mais on peut l'estimer autour de 30 à 40 actions par an.

Afin de promouvoir le travail des élèves, notamment dans le cadre des pratiques collectives, durant l'année scolaire, les pratiquants participent à différents projets musicaux.

Trois concerts / spectacles ont lieu à l'Espace Athéna.

D'autres représentations publiques ont lieu, majoritairement en dehors de l'école dans des lieux publics, à l'occasion d'événements publics ou non. C'est le cas par exemple des ouvertures de saisons culturelles de la Ville, les événements festifs des Villes de Pluneret et de Brec'h, des concerts à la Médiathèque d'Auray, ou au Festival Jazz Salé, dans le cadre des Apéros-Klam, etc...

D'autres rendez-vous sont proposés afin de créer du lien entre les usagers de l'école de musique et d'autres usagers de services publics qu'ils soient culturels ou non : Croissants-philos, Apartés (petite leçon d'art), Impromptus à la Médiathèque, Concert au foyer logement (CCAS), etc...

Ces propositions sont à destination de tous, le plus souvent gratuites.

Chaque année, chaque enseignant accompagne un groupe d'élèves à un spectacle (Centre Culturel Athéna, Estran Guidel).

L'École de Musique mène des actions de diffusion et de médiation culturelle, permettant à la fois aux élèves de s'inscrire dans des projets culturels du territoire et aux habitants de découvrir et élargir l'accès à la musique.



Descriptif des actions menées au cours de l'année 2022/2023

En lien avec d'autres Services Municipaux

SERVICE	ACTIONS
Vie associative	- Fête de la musique - Carnaval - Semaine du Golfe
Centre Culturel Athéna	- ouverture de saison hors les murs - clôture de saison hors les murs - médiation autour de spectacle de la saison culturelle, rencontres avec les artistes, master class - Apartés, Apéros-philo - Parrainage des Orchestres à l'école (Electro Deluxe)
Archives et patrimoine	- Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins - Journées Européennes du Patrimoine
Médiathèque	- Racontages musicaux - Impromptus - Nuit de la lecture
Service jeunesse	- Concerts communs atelier musiques actuelles
Animations	- Festivités de Noël

En lien avec des Associations Locales

ASSOCIATIONS	ACTIONS
Collectif KLAM	- 1ère partie d'événements locaux - Masterclass avec artistes - Accueil en résidence et rencontres artistes/ élèves
Kevrenn Alre	- Projet bagadig/fanfare
Vidéographie	- Projet commun atelier de pratique collective
APEMA (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Musique d'Auray)	- Location d'instruments - Prise en charge de places de spectacle pour les adhérents - Aide à l'organisation d'événements

En lien avec le secteur Éducatif

PARTENAIRE	ACTIONS
Ecole élémentaire Eric Tabarly	- 2 Orchestres à l'Ecole (2021 et 2022)

Interventions en milieu scolaire – EAC

Depuis 2020, en partenariat avec l'Éducation Nationale, l'école de musique d'Auray développe des actions vers les publics scolaires.

L'objectif est de garantir une véritable égalité d'accès pour tous les enfants à l'éveil, à la pratique et la rencontre artistique.

Ces actions contribuent à développer des compétences et des capacités fondamentales qui s'étendent aux autres enseignements : l'acuité auditive (sensibilité, attention, discrimination, écoute critique...), la mémoire (auditive et visuelle par la lecture des codes), le développement psychomoteur (respiration, motricité, éveil des sens, émotion).

Elles permettent ainsi de maximiser les chances de réussite scolaire.

Elles contribuent également à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et du citoyen de demain.

L'Éducation Artistique et Culturelle est l'affaire de tous les acteurs culturels : théâtre, médiathèque, patrimoine.

L'école de musique d'Auray souhaite participer à cette action en complémentarité avec les autres services de la Ville et les partenaires locaux.

A .Création de deux Orchestres à l'École

Projet artistique, pédagogique et éducatif, une classe orchestre, aussi appelée Orchestre à l'École est une occasion unique pour les enfants d'un territoire d'expérimenter la "vie collective" sous le prisme de la pratique artistique.

Depuis septembre 2021, l'école de musique s'investit dans la création d'un Orchestre à l'École, son suivi et son développement.

Le dispositif est créé en partenariat avec l'Éducation Nationale et l'école élémentaire Tabarly située à en quartier politique de la Ville.

Il concerne l'ensemble d'une classe d'âge sur les classes de CM1 et CM2.

L'objectif pédagogique de ces classes est le travail en collectif. La principale pédagogie proposée sur ce dispositif se concentre sur la transmission orale, afin de favoriser l'accessibilité de la pratique. Les éléments de codages sont introduits progressivement tout au long du dispositif.

L'apprentissage de l'instrument se déroule en deux grandes étapes :

- ◆ le travail en collectif par pupitre, qui permet à l'enfant d'apprendre les techniques spécifiques de l'instrument
- ◆ le travail en orchestre, afin de développer dès le début de l'apprentissage l'écoute et le partage.

B. Projet Notre École, Faisons Là, Ensemble (NEFLE)

Suite aux ouvertures des deux Orchestre à l'Ecole et encouragée par ces résultats positifs, l'école élémentaire Eric Tabarly a souhaité construire un projet centré sur la musique pour l'ensemble de ses élèves.

Ce projet est accompagné par la Ville d'Auray et financé dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-là ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR).

Il découle d'une concertation associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Ce projet pédagogique a vocation à nourrir le projet de l'école élémentaire Eric Tabarly.

Les objectifs majeurs de ce projet sont :

- ◆ D'organiser en lien avec les équipes éducatives de l'école un projet collectif qui développe chez l'élève le goût des pratiques artistiques, une ouverture à l'altérité, à la formation du jugement et de la sensibilité esthétique, la confiance en soi et la rigueur.
- ◆ De préparer dans les meilleures conditions les élèves au projet d'Orchestre à l'école coordonné par la collectivité et de permettre une initiation à un apprentissage musical.

Ce projet vise à étendre le dispositif orchestre à l'école et à proposer un parcours artistique et culturel très riche dès l'entrée en CP.

Cette sensibilisation artistique et culturelle passera par des temps de pratique et d'atelier musicaux, des temps de découverte et des sorties culturelles.

La Ville d'Auray s'est engagée à participer au projet pédagogique à hauteur de 3 000 € par an sur 5 ans, sous la forme d'une mise à disposition des moyens nécessaires (humains, locaux...) à sa réalisation.

L'État s'est engagé à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 37 000 € sur 5 années pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique.

Actions en développement ou non menées à ce jour

Sont proposés ponctuellement dans le cadre de partenariats : des ateliers, stages, master-classes, notamment en lien avec la programmation du Centre Culturel Athéna et d'autres partenaires. Ces actions sont liées aux opportunités.

A ce jour, l'école de musique ne propose pas :

- ◆ de prêt de locaux
- ◆ de prêt de matériel pédagogique, instruments, etc

L'association des parents d'élèves de l'école de musique propose le prêt d'instruments de musique aux adhérents.

ECOLE DE MUSIQUE

QUELQUES CHIFFRES (2023)



300
ÉLÈVES



49%
Pratique non
diplomante



de 4
à 85 ans



80% de
moins de
18 ans



51%
Cursus
diplômant



127 HEURES
D'ENSEIGNEMENTS
HEBDO

47%
Féminin

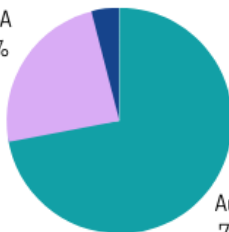


53%
Masculin



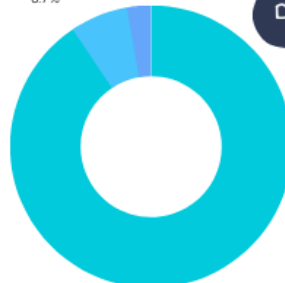
Hors AQTA
4%

AQTA
24%



Auray
72%

Fonctionnement 6.7%
Investissement 2.7%



Masse salariale
90.6%

DEPENSES

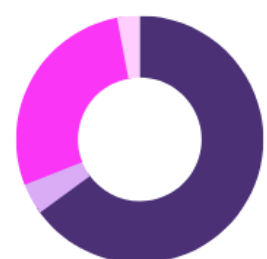
RECETTES



Usagers
28%

Villes partenaires
4.1%

Département
2.9%



Commune
64.9%



DIAGNOSTIC

RETOURS À LA SUITE DE L'ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DES HABITANTS

La Ville d'Auray s'est lancée en 2022 dans l'enquête « Auray côté Culture », projet d'ampleur mené avec l'aide logistique et technique des cabinets Esopa et Cuesta, afin d'interroger les habitants sur leur perception de la vie culturelle. Grâce à l'implication des personnels, un matériau riche a été recueilli : 659 questionnaires en ligne, ainsi que les témoignages de 200 personnes interrogées en direct.

Ces données permettent de disposer d'une idée assez précise de la perception de l'école de musique par les Alréens et Alréennes, ainsi que par les usagers fréquentant l'école de musique.

Les données proviennent de réponses à un questionnaire en ligne ainsi qu'à des d'entretiens individuels ayant eu lieu avec des habitants.



Enquête quantitative

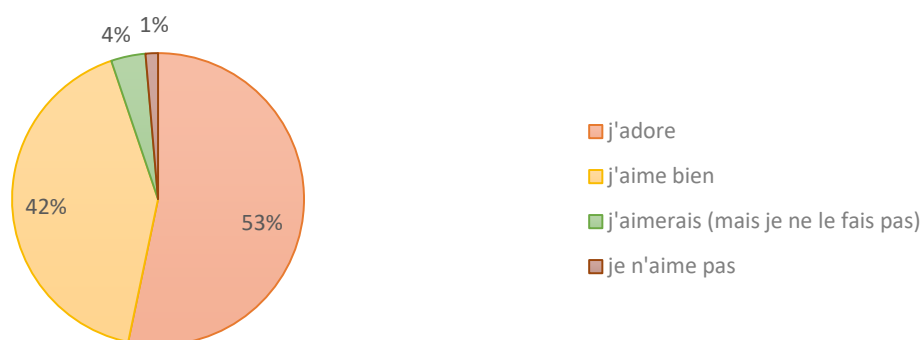
On note que parmi les 860 personnes ayant partagé leur vision et leurs idées : il existe une bonne représentation des différentes tranches d'âge, une forte représentation des femmes, une majorité d'habitants, habitant la commune depuis longtemps.

L'enquête compte environ 50 % de familles, 24 % de couples et 22 % de personnes seules

Par ailleurs, les différents quartiers de la commune sont représentés.

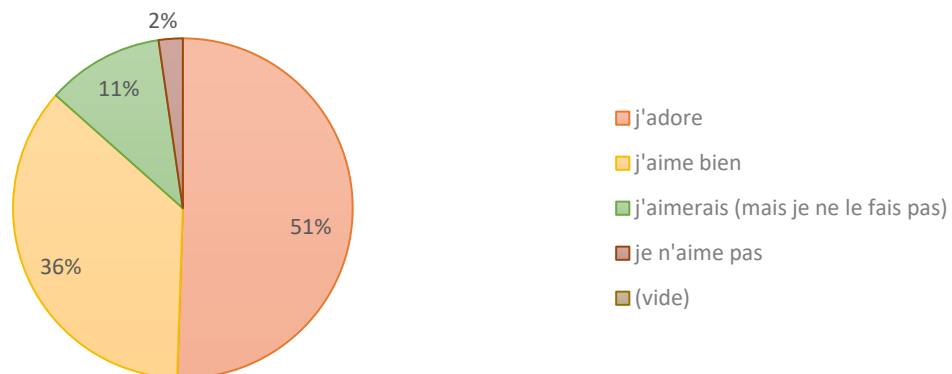


Quelles sont vos activités culturelles préférées ?
[écouter de la musique]

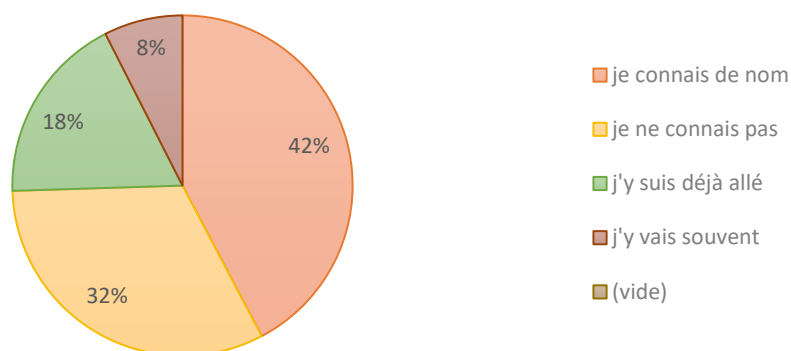


Parmi les activités culturelles des répondants, on note l'intérêt pour la musique.

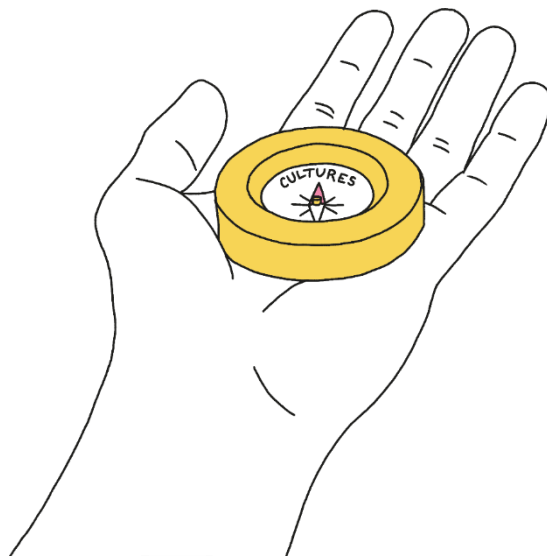
Quelles sont vos activités culturelles préférées ?
[assister à un concert, un spectacle]



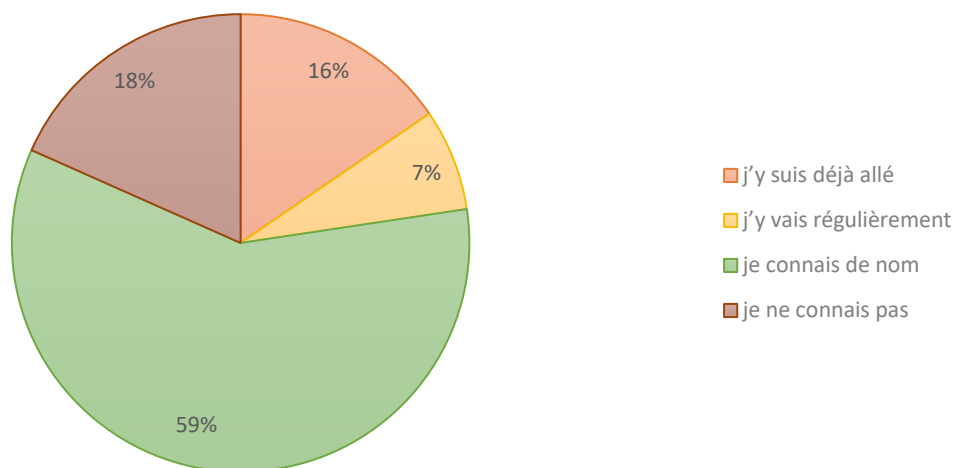
A quels événements assistez-vous ?
[Concerts de l'école de musique]



En résumé, il en ressort une très large majorité de répondants apprécie la musique et d'assister à des concerts.

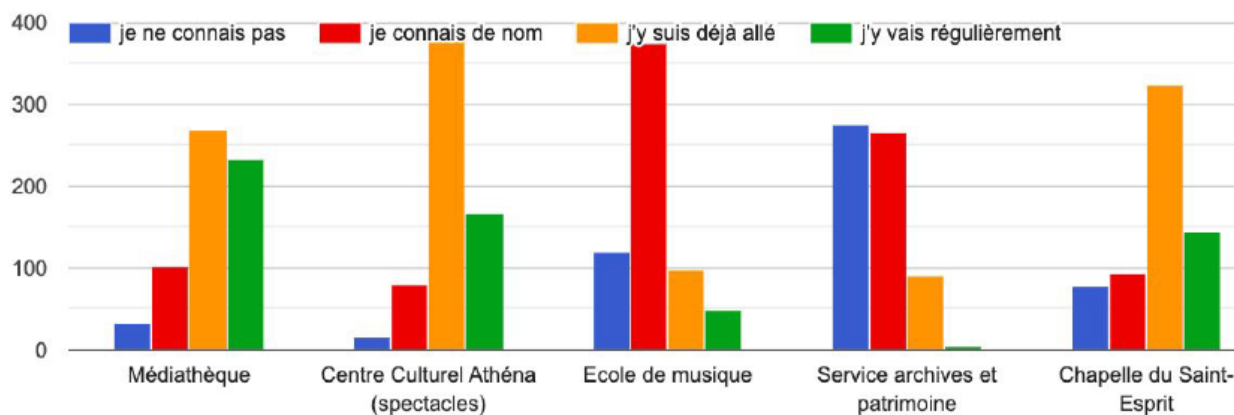


Connaissez-vous l'école de musique ?
Enquête 2022 - 651 questionnaires

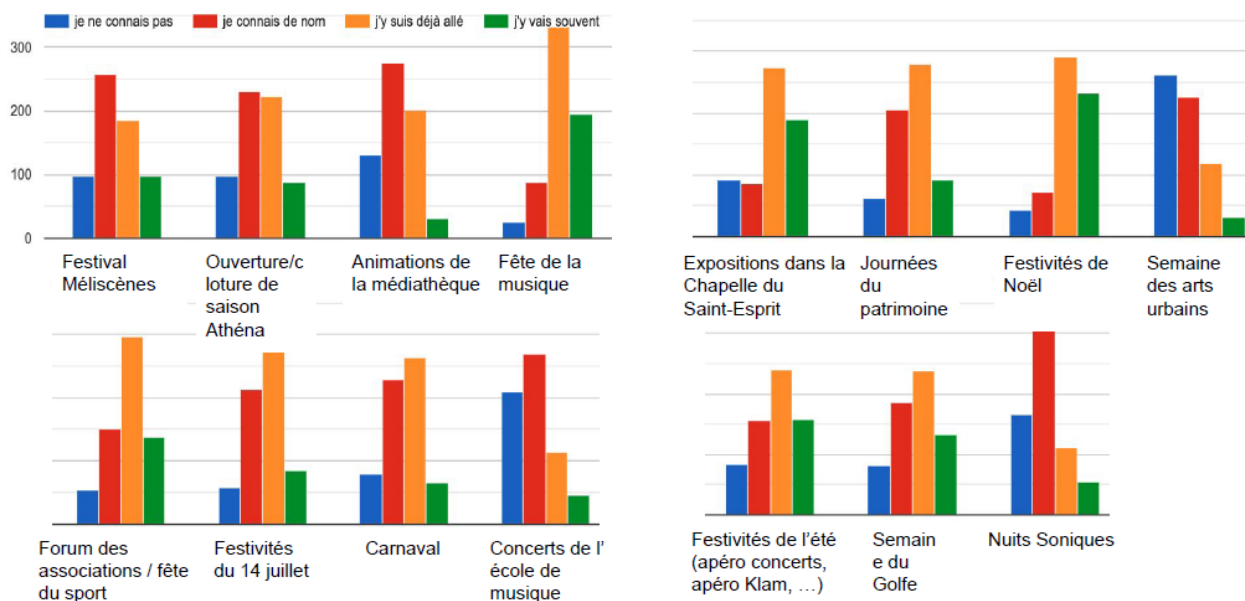


Parmi les différents services de la Ville, on constate que l'école de musique est un lieu moins connu et moins fréquenté que la médiathèque et le Centre Culturel.

Dans quels lieux culturels allez-vous ?



À quels événements assistez-vous ?



Cependant, la majorité des répondants connaît l'école de musique de nom, sans y participer ou assister à ses propositions.

Boîtes à idées

Aux retours répertoriés dans les questionnaires ou via les témoignages recueillis en direct (entretiens qualitatifs) qui ne sont pas détaillés ici, s'ajoute le dépouillement de trois urnes déposées au sein de l'école de musique pendant une période d'un mois. Chacune d'entre elles portait un intitulé précis : « Qu'est-ce que j'apprécie le plus ? », « Que faudrait-il améliorer ? », « Avez-vous des idées ».

Il s'agit ici d'un matériau utile pour affiner la vision du service par ses usagers (élèves et familles).

Avis sur l'école de Musique

“ Les prix sont inabordables, la musique est-elle réservée à une élite ? ”

Les points positifs

- Le relationnel avec les professeurs (bienveillance et calme) et la direction
- Équipe sympathique et dynamique
- Le sérieux des apprentissages
- La qualité de l'enseignement
- Les nouveaux formats des cours et d'ateliers
- L'accueil chaleureux et la bonne ambiance
- L'organisation de concerts en lien avec la Ville

Les points négatifs

- Les tarifs (peu accessibles y compris pour adultes et autres communes)
- Les locaux notamment communs (manque de convivialité)
- L'impossibilité d'accueillir des enfants d'autres communes
- Plages horaires pour le choix des créneaux d'instruments peu larges
- L'absence de wifi

Inventaire des idées

- Instruments en libre service
- Associer une école de danse
- Un pôle musical pour tout AQTA
- Créer une passerelle supplémentaire entre l'école de musique et le centre Athéna et ses spectacles : pouvoir proposer une sorte de pass pour les personnes inscrits à l'école de musique : possibilité d'accéder à plusieurs spectacles proposés à Athéna à tarifs préférentiels

Cette vision synthétique, nécessairement simplifiée, résume les différentes contributions déposées dans les urnes utilisées pour l'enquête culturelle.

Ce matériau a également été communiqué aux usagers et aux agents afin de préparer la création du diagnostic du service.

DIAGNOSTIC DE L'ÉTABLISSEMENT



Ce diagnostic est réalisé au cours de l'hiver 2022-2023 grâce à la participation de l'équipe pédagogique de l'école de musique et suite à l'état des lieux.

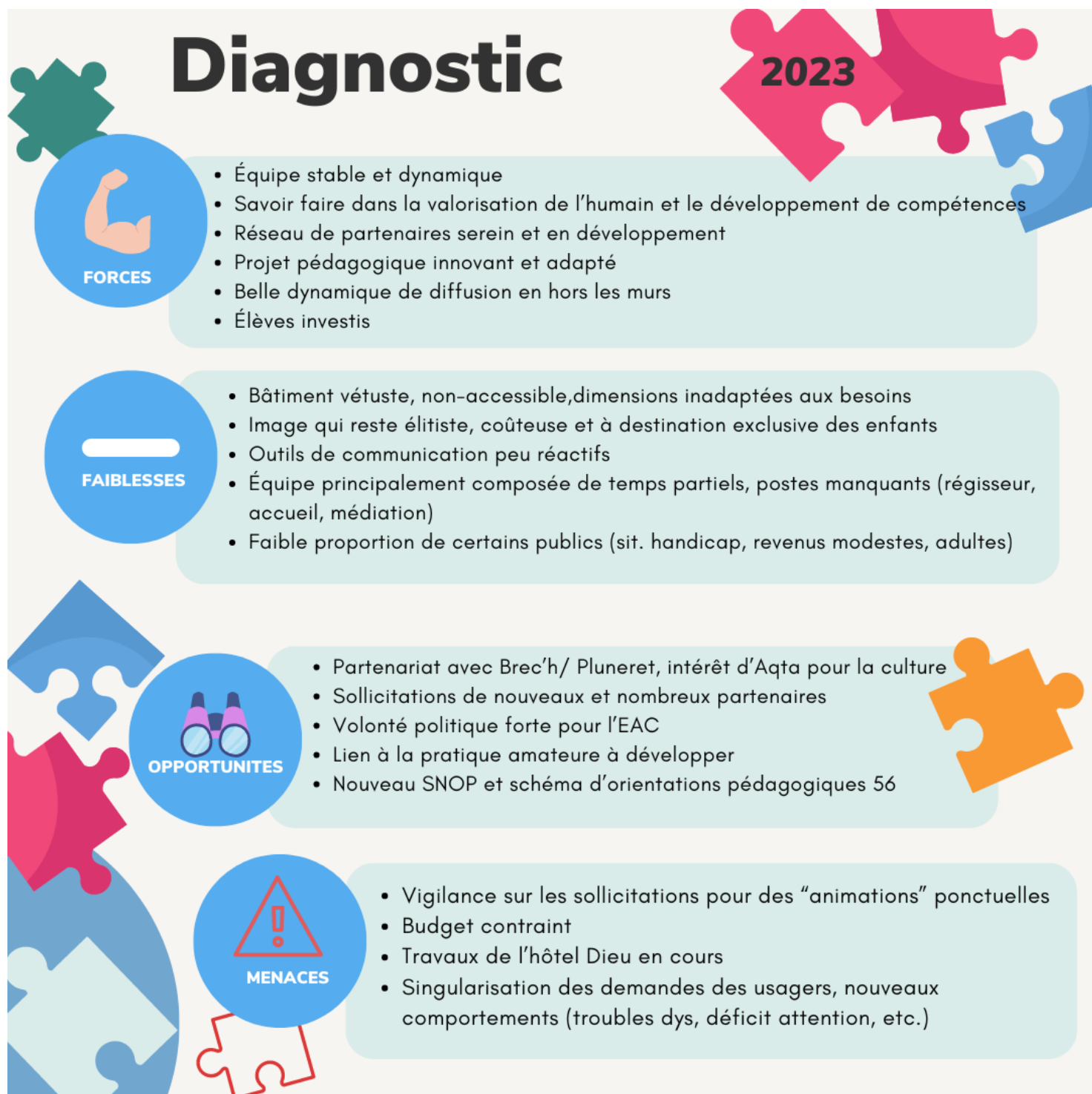
Le diagnostic complet ⁵ est construit sur une base SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) et est catégorisé de la manière suivante :

- Service municipal au sein d'une intercommunalité,
- Partenaires,
- Financements,
- Lieu/ bâtiment et environnement,
- Ressources humaines,
- Offre d'enseignement (cursus)
- Offre pratique musicale amateur,
- Médiation/ sensibilisation
- Offre de diffusion.

5 Voir Annexe n° 5 : DIAGNOSTIC COMPLET (réalisé hiver 22/23)

DIAGNOSTICS RÉSUMÉS

Synthèse du diagnostic de l'établissement



Synthèse des diagnostics à l'échelle de la Direction de l'Action Culturelle

DIAGNOSTIC HABITANTS | aspirations propres aux alréen.ne.s. exprimées lors de l'enquête

ÉQUILIBRE DE L'OFFRE

- mieux **équilibrer les offres sur le territoire** (faciliter la mobilité + équité territoriale)
- travailler **la temporalité de l'offre** culturelle (animer la vie nocturne, des propositions en semaine, le dimanche, hors les murs en hiver)

ALRÉENS PRIORITAIRES

- développer une offre avec et à destination des **enfants et des jeunes**
- Prendre en compte les **besoins spécifiques** (selon l'âge notamment)
- développer une offre avec et à destination des personnes en situation **d'exclusion et de précarité**

VALEURS

- plus de **nature en ville**
- soigner l'**intergénérationnel**
- brasser **les cultures**
- favoriser la **rencontre et le lien social**

CONTENUS

- **diversité** des propositions
- augmenter l'offre de **concerts**
- valoriser les acteurs ressources de la **culture bretonne**
- donner plus de place aux **arts visuels**

OUTILS

- rendre accessible des **lieux de vie multi-usages**
- mieux **communiquer**
- développer **gratuité et tarifs équitables**
- investir davantage l'**espace public** et les lieux du quotidien
- **améliorer l'existant**

DIAGNOSTIC INTERNE

- besoin de **fixer des priorités** pour réduire les tensions entre les moyens humains et les demandes en augmentation
- accompagner l'**évolution des postures professionnelles** (aller vers, faire avec...)
- prendre en compte les **écarts sociaux et économiques grandissants**
- les **situations d'isolement sont nombreuses** bien que peu visibles : ne pas les oublier
- poursuivre le **soin apporté à l'accueil** des habitants
- des **bâtiments existants en mauvais état**

RETOURS DES ACTEURS CULTURELS

- intérêt d'affirmer une **vision politique** de ce que signifie la culture sur le territoire d'Auray
- viabilité économique et maintien de la **dynamique du bénévolat**
- **besoin d'une coordination** des acteurs
- améliorer la **visibilité des actions existantes**
- **besoin d'interconnaissance** entre les acteurs
- prendre en compte les **nouvelles pratiques culturelles** et les usages numériques



PRIORITÉS ET ACTIONS

FONDEMENTS

Au regard des diagnostics, le comité de pilotage composé d'élus, d'agents et d'habitants s'est réuni afin de définir les priorités suivantes :

- ◆ Continuer les actions avec une **dimension participative**, en avançant vers une participation plus intégrée à terme.
- ◆ Agir pour et avec les **personnes en fragilité**, renforcer le brassage entre les habitants, favoriser l'aller-vers en s'associant à d'autres acteurs et partenaires.
- ◆ Affirmer des choix, accepter de ne pas tout faire.
- ◆ Proposer plus d'actions en **espace public**, exploiter les lieux du quotidien et les lieux existants, plutôt que d'envisager la construction de nouveaux équipements.
- ◆ Suivre une logique de frugalité pour **éviter l'épuisement des ressources** (RH, financières...).
- ◆ **Ancrer la politique culturelle à l'échelle de la commune**, en coopérant à l'échelle intercommunale lorsque les objectifs sont partagés.

Par ailleurs, la collectivité définit que les actions seront envisagées à moyens constants.

Découlant de la première lettre de cadrage de la municipalité et prenant en compte l'ensemble de la démarche "Auray côté culture", un socle de vision commune a ensuite été rédigé. Il définit les priorités culturelles pour la ville d'Auray et cherche à mettre en application les droits culturels inscrits dans la loi (loi NOTRe de 2015, loi LCAP de 2016).

Le choix a été fait de définir et de problématiser chaque priorité de la Ville d'Auray en axes de travail.

Il se décline sous 4 axes.

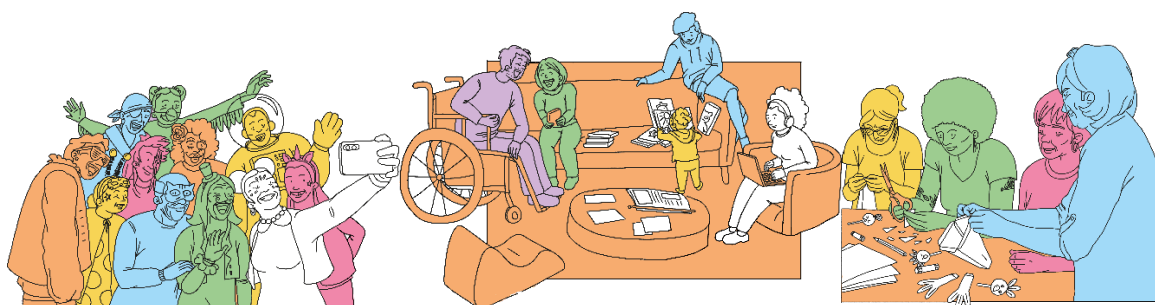
Définition des axes prioritaires de la Ville d'Auray : ⁶

Le 27 mars 2024, à la suite du travail mené depuis 2022, la Ville approuve un projet culturel pluriannuel.

Y sont **définis les priorités culturelles pour la ville d'Auray** et incarne la volonté de mettre en application les droits culturels inscrits dans la loi (loi NOTRe de 2015, loi LCAP de 2016).

Il se décline sous 4 axes qui sont le fruit d'un travail de co-construction avec toutes les parties prenantes de la vie culturelle d'Auray : habitant(es) agents, élu(es), acteurs et actrices culturel(les) :

- 1. Une politique culturelle accessible et accueillante**, cela signifie lutter contre le non-recours aux droits culturels, proposer une offre culturelle ouverte, diversifiée et accessible tant au niveau des tarifs que de la communication.
- 2. Une politique culturelle qui valorise les habitants**, car elle reconnaît la légitime dignité des goûts et des pratiques culturelles, parce qu'elle propose des actions qui mettent en avant les compétences des habitants, qu'elle leur permet de gagner en dignité et en pouvoir d'agir.
- 3. Une politique culturelle inscrite dans son territoire et investie sur les enjeux climatiques et sociétaux**, qui génère des actions ancrées, prenant en compte l'existant, tout en restant connectée au monde et aux enjeux globaux.
- 4. Une politique culturelle dont la mise en œuvre incarne les valeurs qu'elle porte** parce que porter des valeurs doit supposer de les appliquer tout le temps et pour tous, à commencer par soi-même et maintenant



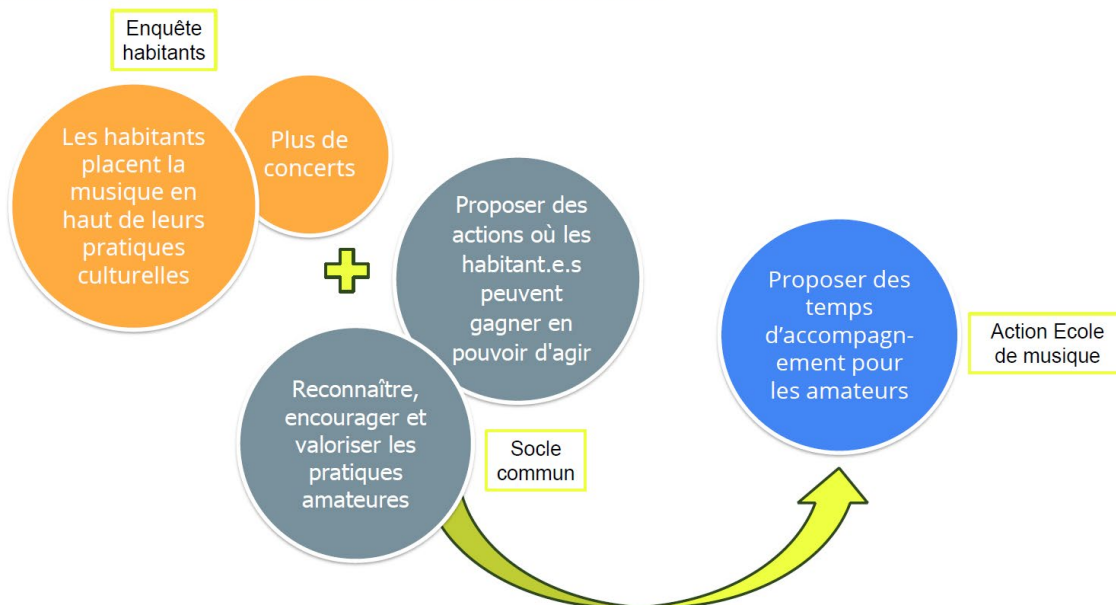
⁶ Voir annexe n° 1 : LETTRE INTENTION MUNICIPALITE

ACTIONS ET STRATÉGIES MISES EN ŒUVRE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

À la suite de la définition des priorités de la Ville, au regard de l'état des lieux et du diagnostic de l'établissement, l'école de musique s'est attachée à traduire les priorités en chantiers et en actions.

Le cheminement s'est fait par étapes et s'efforçant de prendre en considération plusieurs constats, comme dans l'exemple ci-dessous :

CHEMINEMENT | DES DIAGNOSTICS AUX ACTIONS



Les constats issus des enquêtes et du diagnostic ainsi que les priorités définies par le comité de pilotage ont permis de faire ressortir des actions à mener pour l'établissement. Ces différentes actions ont été regroupées en différents chantiers ou axes.



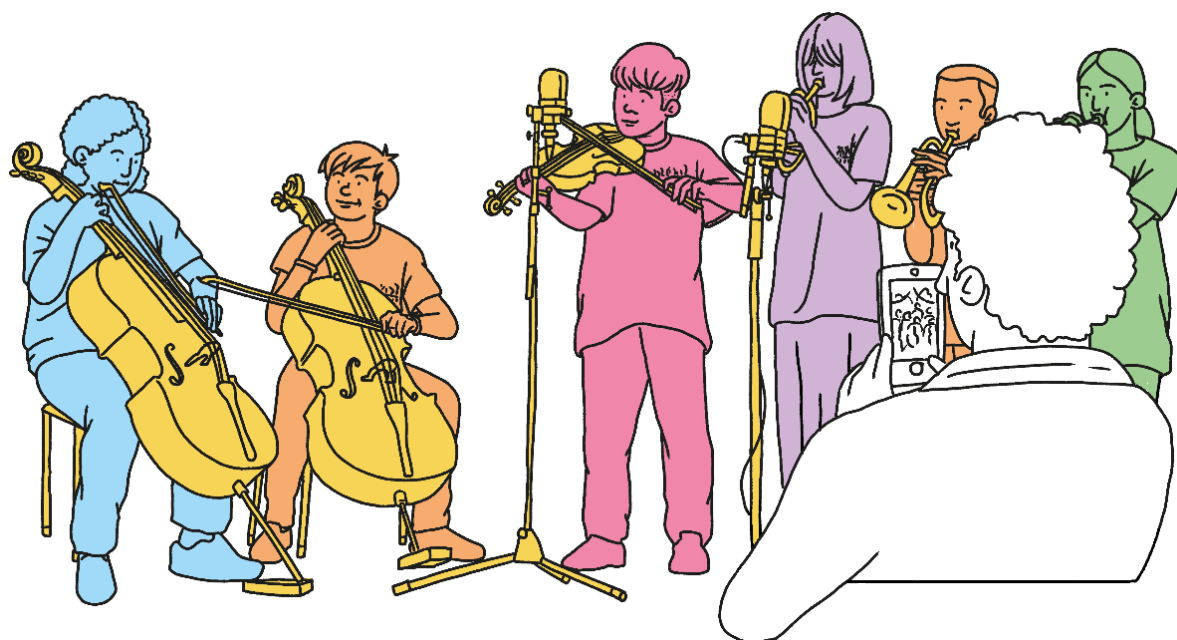
Le projet d'établissement 2024-2028 s'appuie sur 4 axes majeurs.

Chacun d'entre-eux est illustré par des grands chantiers qui eux-mêmes sont divisés en actions concrètes, intégrant des éléments stratégiques d'évolutions à court, moyen et long terme.

A différentes échelles, ces actions et chantiers permettent de fixer des objectifs et des orientations à l'établissement, tout en proposant des outils et des indicateurs d'évaluation.

- ◆ **Axe 1** : Une école accueillante, stimulante qui implique les usagers
- ◆ **Axe 2** : Une école inscrite sur son territoire et les enjeux sociétaux
- ◆ **Axe 3** : Une école qui accompagne et valorise les pratiques amateurs
- ◆ **Axe 4** : Une école inclusive, en direction des nouveaux publics

Différentes actions sont déjà entreprises en 2024, d'autres sont inédites.

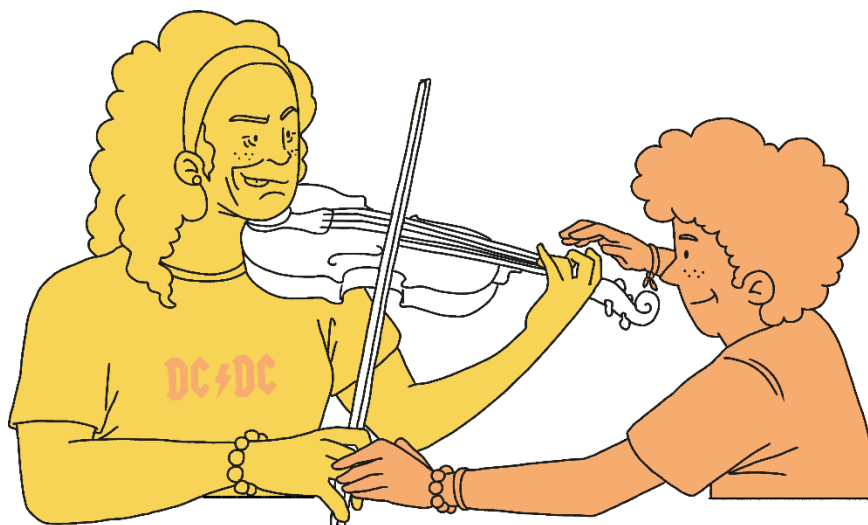


Les enjeux majeurs de la Direction de l'Action Culturelle et de la Ville d'Auray

Au-delà des axes définis par les 5 services de la Direction de l'Action Culturelle, d'autres axes et chantiers seront à mener au niveau de la Direction de l'Action Culturelle et au niveau de la Ville d'Auray.

Parmi ces enjeux, on note :

- ◆ Une amélioration de l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en situation de handicap. En effet, à ce jour le bâtiment n'est que partiellement accessible.
- ◆ Des travaux afin de minimiser la présence de radon dans le bâtiment.
- ◆ Une recherche d'optimisation énergétique. A ce jour, le bâtiment est peu isolé et chauffé au gaz. Il est envisagé à moyen terme : le passage à l'éclairage led dans le bâtiment, l'installation de détecteurs de présence.
- ◆ Une volonté de communication plus accessible. Le diagnostic a en effet fait remonter la nécessité de mieux communiquer. La Direction de l'Action Culturelle souhaite également proposer des documents « facile à lire et à comprendre ».
- ◆ Une augmentation de la transversalité entre les services de la Direction de l'Action Culturelle
- ◆ Une action en vue de centraliser des actions proposées aux scolaires et le 100% EAC en partenariat avec la Direction de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse.



CHANTIERS ET PLANS D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Axe 1 : Une école accueillante, stimulante qui implique les usagers

L'humain est la première ressource d'un établissement d'enseignement artistique : élèves, familles, enseignants, publics, partenaires, chacun doit trouver sens à participer à ce qui est proposé.

L'équipe de l'école de musique d'Auray, a l'objectif de faire bénéficier aux alréens et aux habitants au sens large, des activités de l'établissement.

Dans le cadre du projet d'établissement, l'attention sera donc portée à la qualité des relations humaines, la vigilance quant au bon accueil de toutes les personnes qui passent la porte ou profitent des actions de diffusion des musiciens.

L'établissement souhaite s'engager dans la co-construction du projet avec de nombreux partenaires, dans le respect des moyens définis par la Ville d'Auray.

Une référence éthique aux droits culturels, aidera l'établissement à évaluer au quotidien toutes les actions, petites et grandes, afin qu'elles s'inscrivent dans cet état d'esprit respectueux des personnes et de la diversité culturelle.

Dans le cadre de ces missions de service public, l'école de musique d'Auray s'engagera dans l'ouverture et l'écoute de chacun, et ceci au-delà des publics déjà accueillis. Elle s'efforcera d'intégrer également les nouveaux publics et de les rendre « acteurs » quant à leur utilisation du service. Elle ambitionne d'accompagner l'évolution des musiciens tout au long de leur parcours.

Le développement d'actions hors-les-murs et le travail en partenariat sont déjà bien ancrés dans le fonctionnement de l'établissement et continueront au regard des opportunités et de l'intérêt pédagogique.

L'établissement travaillera à adapter les parcours, prendre en compte les besoins individuels dans le respect de l'intérêt général et des ressources dédiées.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions tous les usagers, l'établissement souhaite à l'horizon des 4 prochaines années :

- ◆ Rendre le bâtiment plus accueillant
- ◆ Faciliter l'arrivée de nouveaux entrants
- ◆ Développer des espaces de relations parents-enfants
- ◆ Améliorer l'utilisation du livret de co-évaluation

Axe 2 : Une école inscrite sur son territoire et les enjeux sociétaux

Établissement municipal, l'école de musique d'Auray s'inscrit dans le réseau des établissements d'enseignement artistique du Département du Morbihan. Convaincue des vertus du travail collaboratif et que les partenariats permettent l'enrichissement des projets, l'école souhaite mettre ses ressources en partage et se nourrir de son environnement.

C'est pourquoi l'établissement s'investit au sein du réseau départemental et participe activement au groupe de travail autour des formations dans l'enseignement artistique en lien avec le CNFPT.

Il prend également part chaque année au Forum des enseignements artistiques autour de thèmes variés (droits culturels, intelligences multiples, relation au corps).

L'école de musique d'Auray est également concernée par les enjeux de la transition écologique.

Les principaux enjeux pour l'établissement sont ceux de la rénovation énergétique des locaux, de la mobilité des usagers et de l'usage du papier. L'objectif étant d'ajuster la consommation d'énergie aux besoins réels du service, en fonction de ses spécificités.

En tant qu'organisateur de manifestations, l'école s'inscrira autant que possible dans le respect des objectifs de la norme ISO20121⁷ et du plan de sobriété de la Ville d'Auray.

La politique d'achat et d'entretien du parc instrumental de l'école sera adaptée, favorisant la réparation plutôt que le remplacement. Au quotidien, l'équipe et les élèves seront invités à plus de responsabilisation pour une gestion frugale et un respect des ressources mises à leur disposition.

Sur le plan sociétal, l'établissement souhaite favoriser un climat de tolérance dans tous ces espaces : entre élèves, entre élèves et enseignants, entre familles, entre collègues, entre partenaires.

Il assume sa responsabilité sociale et met en avant le respect des personnes, les questions de postures et d'éthique, la prévention contre les violences sexuelles et sexistes, l'égalité femme-homme, le non-sexisme notamment dans les filières d'instruments, la vigilance au harcèlement.

La transmission s'enrichit toujours de part et d'autre (élèves, enseignants, artistes) autour de la rencontre. L'établissement veillera donc à valoriser et à développer ces temps tout en permettant dès que possible un accès élargi à d'autres musiciens, parents, néophytes, curieux, etc...

Afin de répondre à ces différents enjeux, l'établissement souhaite à l'horizon des 4 prochaines années :

- ◆ Être initiateur et optimiser la rencontre artistique
- ◆ Créer une bibliothèque de partitions numériques
- ◆ Accompagner et organiser des formations à destination des enseignants du département
- ◆ Développer un outil facilitant le covoiturage
- ◆ Limiter les photocopies/ Décarboner l'école

⁷ La norme volontaire ISO 20121 propose un cadre pour organiser un événement responsable. Elle donne des lignes directrices aux organisateurs d'événements en passant en revue les trois piliers du développement durable : l'économie, l'environnement et la société.

Axe 3 : Une école qui accompagne et valorise les pratiques amateurs

L'école de musique est naturellement un lieu de ressource pour les personnes qui la fréquentent.

Par ailleurs, il existe en France un nombre élevé d'amateurs de musique : de la simple écoute au festivalier, des personnes chantant sous la douche et celles qui se retrouvent pour jouer, les pratiques amateurs représentent une grande diversité d'usages, de formes et de personnes.

L'école de musique d'Auray souhaite améliorer sa capacité à orienter chacune et chacun de la première demande, jusqu'à l'orientation à la fin des études. Cela passe par une bonne connaissance du tissu local en matière d'apprentissage et de pratique artistique de l'amateur.

L'établissement est très régulièrement sollicité au titre de la pratique amateur, et souhaite effectuer un travail de structuration et de valorisation sur le territoire, afin que celle-ci bénéficie d'une meilleure visibilité. Ces actions seront menées en lien avec le service Vie associative et les Studios de répétitions de musique : LE CAISSON.

On constate que l'établissement accueille à ce jour un public adulte dans des proportions moins importantes que le public mineur. Si la capacité d'accueil en cours individuels (instrumental notamment) ne permettra pas à moyen terme d'accueillir des adultes souhaitant se perfectionner en nombre important, l'établissement souhaite malgré tout accompagner et valoriser ces musiciens.

Le public adulte, qu'il renoue avec sa passion d'enfance ou profite d'un changement de vie pour débiter la pratique instrumentale, se retrouve autour de la notion de plaisir. Ce qui n'exclut pas la qualité, l'exigence et l'envie de progresser.

L'accueil dans le cadre des pratiques collectives (orchestres divers et formation musicale adultes) sera donc confirmé et valorisé.

L'amateur, en partie autonome dans sa pratique musicale désire un soutien qui va au-delà de la pédagogie et de la technicité. A ce titre, l'établissement organisera également des actions ponctuelles permettant aux amateurs de se retrouver et de jouer ensemble, dans certains cas de développer leurs compétences, de rencontrer des artistes, voire à coordonner des groupes musicaux en autonomie.

L'école, forte de ses ressources, engagera un travail afin de répertorier les besoins des musiciens amateurs du territoire et tentera de proposer des accompagnements ponctuels adaptés.

A l'horizon des 4 prochaines années, l'école de musique d'Auray s'attachera à accompagner la pratique amateur au sens large et par différentes actions :

- ◆ Organiser un orchestre à cordes participatif
- ◆ Mettre en relations des musiciens amateurs (en lien avec le service Vie Associative)
- ◆ Accompagner la suite de la Fanfare participative
- ◆ Proposer des temps ponctuels d'accompagnement des pratiques amateurs

Axe 4 : Une école inclusive, en direction des nouveaux publics

La diversité des publics reste un enjeu majeur pour les établissements d'enseignement artistique. Publics empêchés ou simplement non informés, non sensibilisés ; l'école de musique, à son niveau, souhaite poursuivre la diversification des publics que ce soit dans le cadre de son offre d'enseignement ou de sa diffusion.

Cela passe par des propositions à destination des scolaires, en complément du dispositif déjà installé d'Orchestre à l'Ecole.

Sur le plan de l'Education Artistique et Culturelle, L'objectif de la Ville est de retravailler les propositions d'EAC afin d'améliorer la transversalité entre les différents services émetteurs de propositions au sein de la collectivité. Elle souhaite également augmenter la diversité des offres et maximiser l'impact auprès de publics variés.

L'école de musique vise à accueillir largement et accompagner une grande diversité de profils de musiciens amateurs. Les actions hors les murs, en partenariat avec des acteurs éducatifs et sociaux identifiés seront donc à développer pour lever la barrière symbolique ou géographique.

L'établissement recherchera prioritairement à aller vers des publics éloignés ou non sensibilisés, notamment par le biais d'actions ponctuelles permettant de valoriser les Cultures au sens large.

Il renforcera les dispositifs de médiation au sens d'activités et formes de relation et de rencontre entre les œuvres, les artistes et les publics. Les actions de médiation seront considérées comme la rencontre d'énergies et de cultures qui ont des choses à se dire et s'apprendre plutôt qu'à l'égard d'une posture pédagogique ou d'éducation.

L'ensemble de ces actions seront à mettre en œuvre au regard des moyens et ressources disponibles.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accès aux locaux est une priorité de la Ville. Des travaux seront engagés pour accueillir dignement toutes les personnes en situation de handicap physique, ainsi que les personnes empêchées temporairement (béquille, poussettes, femmes enceintes).

L'amélioration de nos outils de communication, forme et fond, se fera dans le respect des chartes d'accessibilité.

L'école ne dispose pas à ce jour de référent Handicap, cependant les volontés sont présentes et l'établissement souhaite s'adapter et répondre aux attentes des familles à ce sujet. L'équipe pédagogique est sensibilisée et continuera à se former autour des troubles du comportement et des handicaps invisibles.

A l'horizon des 4 prochaines années, l'école de musique d'Auray recherchera à valoriser et développer des relations avec de nouveaux publics :

- ◆ Collecte et valorisation de répertoires
- ◆ Poursuivre et dynamiser les Orchestres à l'école
- ◆ Développement les relations avec le foyer du Bocéno
- ◆ Proposer des offres à destination des scolaires

Arborescence des actions et chantiers de l'école de musique (2024)



CONCLUSION

ÉVALUATION, SUIVI

Dans le contexte actuel, complexe et mouvant, des évolutions des attentes des usagers, du contexte intercommunal et des contraintes budgétaires, le projet d'établissement se propose d'être un référentiel : un repère qui se permettra des ajustements ou réorientations si nécessaire.

Il permet de définir les bases sur lesquelles s'appuyer. Il s'agira dans les prochaines années de faire évoluer ce projet selon le contexte ou l'apparition de nouveaux besoins.

Un séminaire annuel des agents de la DCDC, Direction Cultures et Droits Culturels (anciennement Direction de l'Action Culturelle, renommée suite au nouveau projet culturel en 2024) permettra de faire le point sur les avancées.

Des rendez-vous annuels autour de la Culture seront également proposés aux acteurs culturels publics et privés.

Par ailleurs, la Direction Cultures et Droits Culturels souhaite programmer chaque année un retour aux Alréens.

Un rapport d'activité sera construit sur mesure pour l'ensemble des services culturels de la Ville afin de permettre d'analyser les évolutions.

L'évaluation s'appuiera globalement sur un suivi des actions inscrites dans les chantiers et fiches actions.



Des données quantitatives seront également exploitées pour mesurer les évolutions dans les usages et la fréquentation de l'établissement et de ses propositions.

Une évaluation qualitative complètera les données chiffrées en recueillant perceptions et retours des usagers, partenaires, et agents.



ANNEXES



ANNEXE N° 1 : LETTRE INTENTION MUNICIPALITE

Ce socle de vision commune définit les priorités culturelles pour la ville d'Auray et cherche à mettre en application les droits culturels inscrits dans la loi (loi NOTRe de 2015, loi LCAP de 2016). Il se décline sous 4 axes qui sont le fruit d'un travail de co-construction avec toutes les parties prenantes de la vie culturelle d'Auray : habitant.e.s, agents, élu.e.s, acteurs et actrices culturel.le.s. Ce document a vocation à permettre une mise en œuvre concrète des valeurs choisies collectivement pour la ville d'Auray. Il doit rester un outil de dialogue et peut se réinventer dans le temps.

1. Une politique culturelle accessible et accueillante

Cela passe par :

- Proposer et accompagner une offre culturelle et artistique ouverte et diversifiée
- Mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée aux ressources de chacun·e et développer des propositions gratuites
- Lutter contre le non-recours aux droits culturels, aller en priorité vers les populations isolées, en fragilité, en situation de précarité, les enfants et les jeunes
- Mettre en place une communication compréhensible par toutes et tous et inclusive
- Permettre aux habitant.e.s de se rencontrer et de dialoguer entre eux/elles

2. Une politique culturelle qui valorise les habitants

Cela passe par :

- Reconnaître l'égalité de dignité des habitant.e.s dans la variété de leurs goûts et pratiques culturelles
- Proposer des actions où les habitant.e.s peuvent intervenir, où leur compétence est nécessaire, où ils et elles pourront s'enrichir, gagner en dignité et en pouvoir d'agir
- Soutenir les associations culturelles dans la mise en œuvre de leurs actions
- Reconnaître, encourager et valoriser les pratiques amateurs
- Prendre en compte les pratiques culturelles et les attentes des habitant.e.s en lien avec les moyens humains et financiers de la ville.

3. Une politique culturelle inscrite dans son territoire et investie sur les enjeux climatiques et sociétaux

Cela passe par :

- Adopter une posture d'écoute et de diagnostic permanent pour prendre en compte les enjeux sociologiques et démographiques actuels
- Respecter et soigner les savoir-faire du territoire, son histoire culturelle, ses qualités paysagères, ses patrimoines et patrimoines anciens comme récents
- S'inscrire de façon volontariste dans une politique culturelle intercommunale, dès lors que les objectifs, valeurs et moyens de la ville et de l'intercommunalité s'accordent
- Faire avec le déjà-là, utiliser les infrastructures existantes, investir l'espace public et les lieux du quotidien

- Accueillir et soutenir les artistes, créatifs, scientifiques et penseurs susceptibles d'alimenter et d'inspirer le projet culturel municipal

4. Une politique culturelle dont la mise en œuvre incarne les valeurs qu'elle porte

Cela passe par :

- Prendre en compte les enjeux climatiques et modifier, adapter nos façons de faire pour réduire notre empreinte carbone
- Appliquer les valeurs portées par cet écrit (accueil, respect, écoute, accompagnement...) aux habitant·es, aux équipes municipales comme aux équipes artistiques accueillies
- Monter en compétences sur les notions de droits culturels et de démocratie culturelle
- Ouvrir aux habitant·es certains choix décisionnaires concernant la politique culturelle de la ville
- Participer à la mise en réseau des acteurs et actrices des secteurs culturels, sociaux et éducatifs pour impulser une dynamique de coopération locale

En résumé, une politique culturelle ouverte, accessible et accueillante, en prise directe avec son territoire, consciente des grands enjeux contemporains et impliquée pour améliorer les capacités de compréhension et d'action individuelles et collectives.

ANNEXE N ° 2 : REPERTOIRE DU PARC INSTRUMENTAL ET MATERIEL

Types	Nombre	Année Acquisi- tion	Stockage
PERCUSSIONS			
Batterie tama imperial star 18/10/12/14/13	1	2020	Elvin Jones
Cymbale ride zildjian K custom 21"	1	2020	Elvin Jones
Cymbale crash K sweet crash 16"	1	2020	Elvin Jones
Cymbale HI-Hat K14"	1	2020	Elvin Jones
Batterie Roland TD17	1	2020	Elvin Jones
Batterie TAMA 22/12/13/16/14	1	1999	Miles Davis
Cymbale ride zildjian K 20"	1	2007	Miles Davis
Cymbale crsh sabian AA 16"	1	1999	Miles Davis
Cymbale HH 14" paiste 2002	1		Miles Davis
Fly case Hardcase 22/12/13/16/14	1	1999	Réserve
Batterie Premier	1	Avant 99	Réserve
Congas	2	2007	Miles Davis
Bongo	1		Miles Davis
Timbales Premier	2	2008	Réserve
Xylophone Bergerault	1	2008	Réserve
Djembe	1	2007	Miles Davis
Multipad Roland SDP-X+ pieds+fly dédié	1	2023	Elvin Jones
Housse souple batterie 20/10/12/14 + caddie pour hardware	1	2023	Réserve
Cajon Meinl	1	2023	Miles Davis
Pandeiro Contemporania	1	2023	Salle Bach
Boomwackers (jeux)	2	2023	Salle Guy Ropartz
CLAVIERS			
Piano à quart de queue Yamaha GB1	1	1996	Salle Chopin
Piano à quart de queue	1		Miles Davis
Clavinova Yamaha CLP-340	1	2009	Salle Chopin
Clavinova Yamaha CLP-340	1	2009	Réserve
Clavier Roland FP 90 + housse semi rigide STAGG	1	2006	Salle Chopin
Clavier Kawai ES + housse souple RITTER	1	2021	Miles
Clavier Startone MK 200 (fm)	8	2021	Salle Ropartz
Piano droit Kawai (K25H?)	1	2006	Salle Ropartz
Piano droit Kawai (KX21?)	1	2011	Salle Bach
Piano droit Yamaha YSL 350	1	2011	Salle Mozart

Clavier numérique ROLAND RD 88+ housse semi rigides-tag	1	2023	Salle Miles Davis
GUITARES			
Guitare électrique Pacifica	2	2022 et 2021	
Guitare basse Ibanez	1	Avant 96	
Fly fender guitare	2	2022 et 2021	
Stand guitare millenium	1		
Stand guitare K&M	2		
Stand guitare woodbrass	1		
Guitare classique Esteve IGR07-CE +étui rigide Stag	1	2022	
Banjo 6 cordes GEWA TENESSA + etui rigide	1	2011	
Pédales d'effets guitare + housse	5	2023	salle Miles davis
AMPLIFICATION			
Ampli basse Kallen Kruger MBE-III 325w	1	2009	Miles Davis
Ampli guitare Fender Champion 100	2	2022 et 2021	Miles Davis
Ampli guitare Fender G.DEC3 50w	1	2011	Miles Davis
Ampli Roland KC 80w	1	2003	Elvin Jones
Ampli bass AMPEG SVT 210 AV 150w	1	2022	Miles Davis
Tête ampli basse Micro-VR	1	2022	Miles Davis
Ampli AER instrument acoustique	1	2023	Miles Davis
MATÉRIEL DE MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR			
Carte son audiobox preonus	8	2022	Studio musique
Clavier maître Launchkey mini	8	2022	Studio musique
Ordinateurs pour MAO	8	2022	Studio musique
Casques superlux HD660 PRO	8	2022	Studio musique
Clavier maître Prodipe Midi49C usb	1	2007	Salle des profs
SONORISATION			
Câble XLR M/F	nbr		
Câble jack	nbr		
Console numérique – preonus -studio live 16.0.2	1		Miles Davis
Retour LD SYSTEMS stinger Mon 10 AG2	2	2022	Miles Davis
Grands pieds de micros	10		Miles Davis
Petits pieds de micros	1		Miles Davis
Micro superlux PRA382	3		Miles Davis
Cellule Fisherman V-100	1		Miles Davis
Micro SHURE SM 58	3		Miles Davis
Micro SHURE SM 57	3		Miles Davis
Micro statique AKG C214	2		Miles Davis
Multipair 8 in 4 out			
Système son 2.1 HK Impact	1	2010	Miles Davis

Enceintes Beringher PK110 A	1	2022	Salle Elvin Jones
Micro Harley Benton de surface True tone T-20 pour guitare	10		Réserve
Stage pass 400 Yamaha + pieds	2	2021 et 2022	Réserve
micro ovid pour instrument acoustique + pince instrument	1	2023	Miles Davis
AUTRES			
Mini-chaine Muse M-880 BTC	2	2022	Salles Chopin et Bach
Hifi technics RS.EH60 chaine hifi	1		Salle Ropartz
Philipps bluetooth	2		
NGS (ordi) Cosmos	1		Salle César
Philips CD 6660 ampli cassette cd	1		Salle Bach
NGS portable bluetooth	1	2021	Salle des profs
Marantz CD + Ampli	1		Salle Miles Davis
Stand Clavier	1		
Stand Clavier millenium KS 2000	1		
Stand Clavier millenium (dépliables)	2	2021	
Fly pupitres	2*19 pu- pitres	2004	Réserve
Rail range pupitres	2		Miles Davis et ré- serve
Ecran de projection ORAY	1		Miles Davis
Banquettes Piano	7		

ANNEXE N°3 : HISTOIRE DU BATIMENT DE 1764 à 2024

Sources : Service Archives et Patrimoine de la Ville d'Auray, Articles de presse, interview Loïc Blanchard, Télégramme

Le 17 novembre 1674, la Ville passe un contrat avec l'Ordre des Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, Chanoinesse régulière de Saint Augustin. Quatre sœurs s'installent à Auray et travaillent avec Jean Bernard, médecin de l'hôpital. Bientôt, elles seront dix.

En 1680, les Augustines achètent un terrain jouxtant la chapelle Sainte-Hélène, à l'est. **En 1693, elles y construisent leur premier monastère.**

Les sœurs hospitalières vivent cloîtrées, alternant soins aux malades et prières dans la chapelle Sainte-Hélène. Les Augustines ne reçoivent ni salaires, ni traitements, ni pension. Les dons et les legs ne suffisent pas pour vivre. Elles accroissent leurs ressources par la vente de leurs productions (ouvrages d'aiguille, pharmacopée, fruits et légumes de leur jardin) et l'accueil de pensionnaires dans leur monastère.

En 1764, les Augustines construisent un nouveau bâtiment.

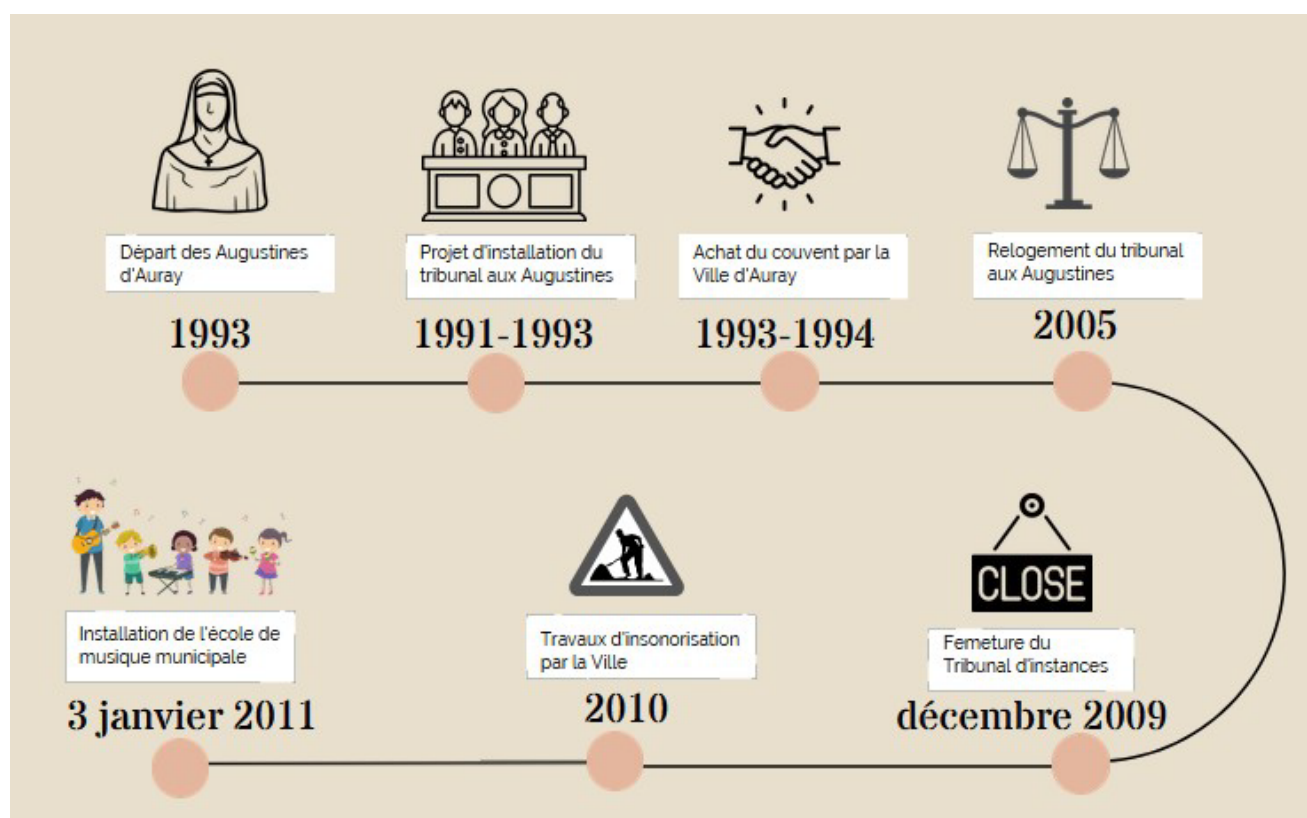
Mais, pendant la Révolution, on confisque leurs biens immobiliers. Les ordres religieux sont dissous. Les Augustines quittent l'Hôtel-Dieu le 30 décembre 1793. Elles auraient été la dernière congrégation à quitter la ville, les premières à revenir dès le 29 mai 1804. On autorise leur installation dans ce qui fut leur monastère.

L'Ordre des Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, Chanoinesse régulière de Saint Augustin quittent Auray en 1993. Elles auront préalablement vendu leur bien (bâtiment de 1850 et terrain à l'arrière) en 1991 au promoteur ALLANIC.

Selon l'avis du Domaine (AMA 1W1955), le bien acheté comporte les deux bâtiments de 1850 (2000 m² env.), un cloître (207 m²), un terrain contigu avec une serre (64 m²), la "maison du jardinier" (112 m²), une longère (110 m²), un lavoir et un puits ainsi qu'un jardin d'agrément.

Au cours des années 1993-1994, la Ville d'Auray achète le bâtiment pour y loger le tribunal d'Auray, puis en 2009, le Tribunal d'Auray au profit de celui de Lorient.

Après des travaux d'insonorisation et en raison d'un manque de place au Centre Culturel Athéna, l'école de musique d'Auray est déménagée au 43 rue Joseph Marie Barré en janvier 2011.



Ecole de musique Les Augustines

Printemps 2022



La façade sud de l'Hôtel-Dieu. AMA 4F313.

ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

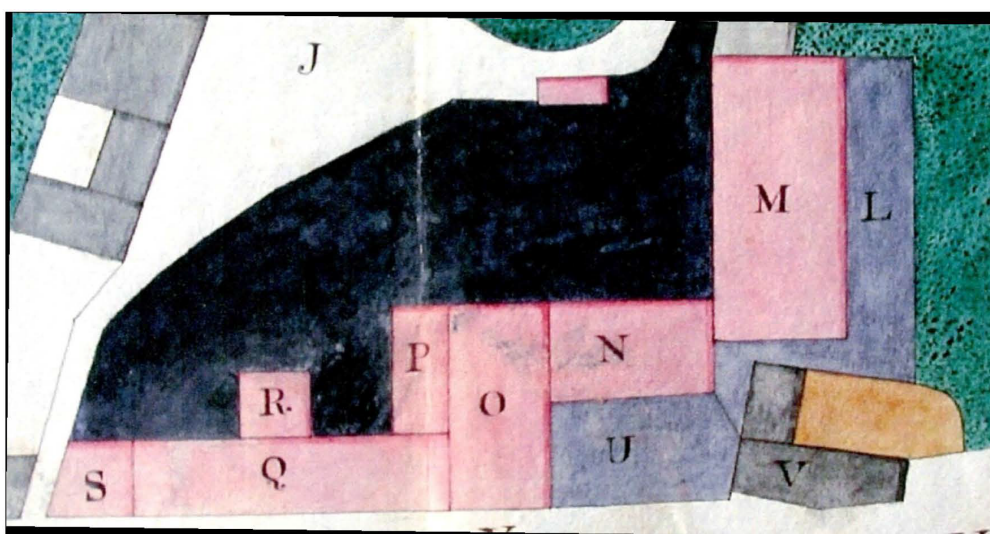
La création de l'Hôtel-Dieu

En 1651, la Ville passe un marché avec François Cosnier, architecte, pour reconstruire l'hôpital (il travaillait, à la même époque, sur le chantier de construction de l'église Saint-Gildas). Le bâtiment (Q sur le plan ci-dessous) de deux niveaux fait un peu plus de 5 m jusqu'à l'entablement. Il comprend des salles, rectangles très allongées, une pour les hommes, une autre pour les femmes, une cuisine, une boulangerie, un apprentis et un grenier. Performance exceptionnelle alors en Bretagne, la construction ne dure que 4 ans (contre 18 ans pour le premier l'hôtel Dieu de Nantes). Une grande clarté est exigée puisque 17 fenêtres sont percées pour un bâtiment long de 21 m.

Un édit royal de 1662 ordonnait l'établissement, dans toutes les villes, d'un hôpital général qui devait nourrir, loger et enfermer les pauvres, mendiants et vagabonds.

L'enjeu de sécurité publique prévalait alors sur la santé publique.

Dans la petite ville d'Auray (5200 hbts en 1667), de nombreux hôpitaux existaient déjà : l'hôtel-Dieu, la commanderie du Saint-Esprit, l'hôpital Saint-Julien (dans l'actuelle rue Aristide Briand), l'hôpital Saint-Yves (place du Four Mollet), l'hôpital de Saint-Goustan (derrière la chapelle Saint-René, actuelle place Saint-Sauveur). Un autre hôpital fonctionna, rue du Jeu de paume (près de l'ancienne prison), jusqu'en 1687, où il s'installa à l'emplacement de l'actuel presbytère de Saint-Gildas. L'hôpital ne devait recevoir que les malades indigents d'Auray et de sa banlieue; les étrangers de passage n'y étaient admis que pour une nuit.



Plan sans date (mais après la Révolution).ADM 1Fi296.

J : place derrière l'hôpital

L : cour de l'hôpital

M : bâtiment neuf

N bâtiment vieux

O église

Q : Hôtel Dieu

R : escalier

S : chapelle des morts

U : cour de l'hôpital

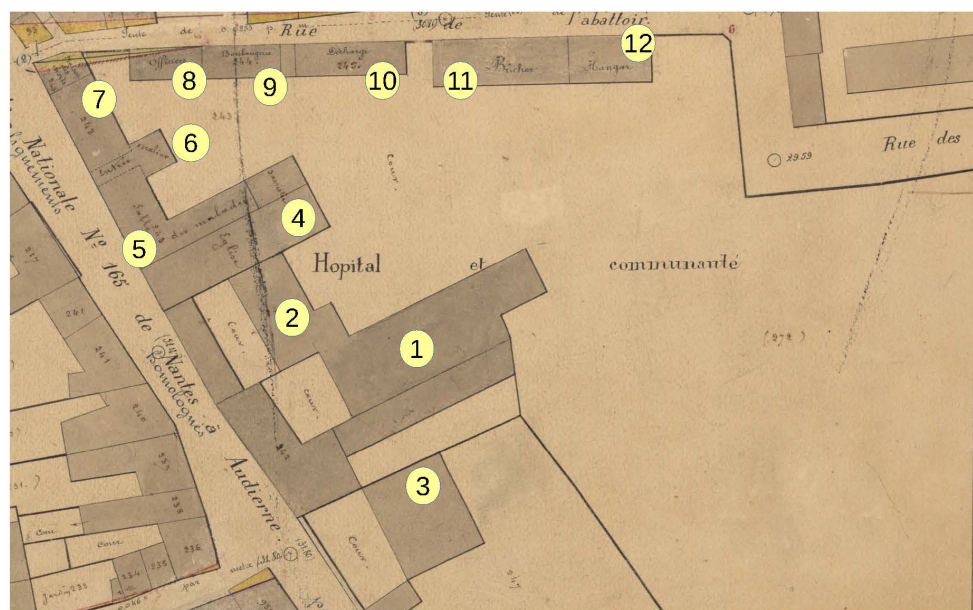
V : cour, maison et écuries appartenant à M. Goulias

ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

L'arrivée des Augustines

Pierre de Kériolet, conseiller au Parlement de Bretagne, avait promis de doter l'Hôtel-Dieu d'une forte somme et de terres si les Augustines s'installaient à Auray. Après un échec en 1659, il reporta son don sur l'Hôtel-Dieu de Vannes où officiaient ces sœurs hospitalières. Finalement, le 17 novembre 1674, la Ville passe un contrat avec elles pour gérer l'Hôtel-Dieu d'Auray. Quatre d'entre elles s'installent à Auray. Bientôt elles seront dix. Elles doivent construire elles-mêmes leur logement, à l'est de la chapelle (2 sur le plan ci-contre). Leur présence est confirmée par des lettres patentes du roi en 1689. Elles vivent cloîtrées, alternant soins aux malades et prières dans la chapelle Sainte-Hélène. Elles accroissent leurs ressources par la vente de leurs productions (ouvrages d'aiguille, médicaments, confitures, cierges, fruits et légumes de leur jardin) et l'accueil de pensionnaires dans leur monastère.

En 1764, les Augustines construisent un nouveau bâtiment (1 sur le plan ci-dessous). Durant la Révolution, les congrégations religieuses furent supprimées. Les Augustines quittent l'Hôtel-Dieu le 30 décembre 1793. Elles y reviennent après la loi de 1804. En 1818, elles reçoivent un don mirifique de J-Marie Barré équivalent à 80 000 francs. En reconnaissance, elles conserveront le reliquaire contenant le cœur de leur bienfaiteur. En 1845, les malades sont installés dans le pavillon construit en 1764 dit " les Hortensias ". Cinq ans plus tard, les sœurs construisent un nouveau monastère (3 sur le plan, actuelle école de musique).



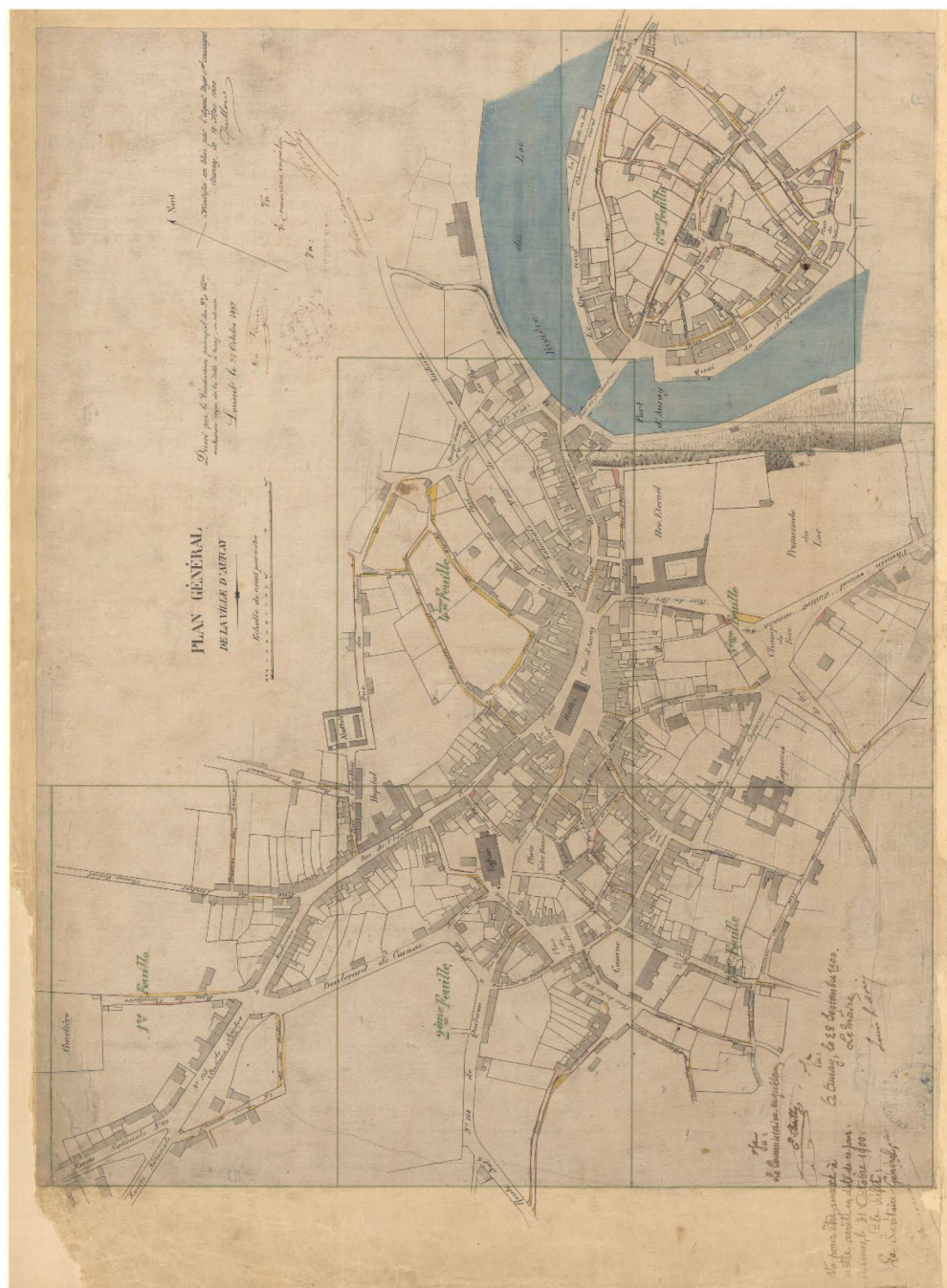
Plan d'alignement de 1900.

- 1 : bâtiment construit en 1764
- 2 : bâtiment ancien de 1674
- 3 : bâtiment de 1850
- 4 : église
- 5 : salle des malades
- 6 : escalier, devant l'entrée
- 7 : chapelle des morts

- 8 : bâtiment des officiers
- 9 : boulangerie
- 10 : décharge
- 11 : bûcher
- 12 : hangar

ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

Plan d'alignement : 28 septembre 1900
Les bâtiments de l'hôpital et des Augustines dans la ville



ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

La chapelle Ste-Hélène

L'origine de la chapelle Sainte-Hélène appelée aussi chapelle de l'hôpital (car intégrée à l'hôtel-Dieu) remonte au 15^e siècle.

La chapelle a été restaurée une 1^{ère} fois en 1627 et bénie le 12 avril par l'évêque de Vannes, Sébastien de Rosmadec. Elle est agrandie au 19^e siècle par les Augustines qui prennent en charge les malades de l'hôpital. Elles modifient le chœur en l'agrandissant vers l'est. Au fond de ce nouveau chœur, les sœurs ont aménagé une petite loggia fermée par une grille communiquant avec leur monastère.

En créant **une loggia clôturée**, au-dessus de l'entrée, les Augustines, sœurs hospitalières, permettent aux malades d'entendre l'office sans quitter leurs lits. L'Hôtel-Dieu contigu est parfois surchargé de malades. La chapelle sert alors de salle de soins supplémentaire. C'est le cas en 1808, lors de la campagne du Portugal. Les soldats reviennent atteints du choléra.



Vue sur le clocher. AMA BH1767.

ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

Le jardin et le cloître des Augustines
Au début des années 1990



Sources : archives municipales d'Auray

ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

La boîte 1W1955

Départ des Augustines : 1993
Discours départ des Augustines par Louis MASSE
Achat du couvent par la ville en 1993-1994
Projet d'installation du tribunal aux Augustines : 1991-1993
Relogement du tribunal aux Augustines en 2005
Fermeture tribunal d'instance : 31 décembre 2009

...

Sources : archives municipales d'Auray

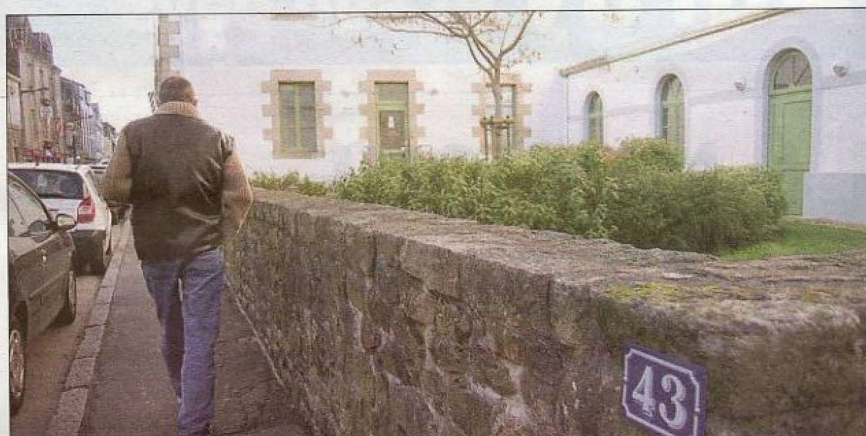


Place du Gohlérez 56400 AURAY - 02 97 24 18 32 - patrimoine@ville-auray.fr -  @archivespatrimoineauray - www.auray.fr

ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

L'installation de l'école de musique
AD25330 :

École de musique. Direction le tribunal



La municipalité avait envisagé un temps de transférer les archives au tribunal. Finalement, c'est donc l'école de musique qui atterrira au 43 de la rue Jean-Barré.

L'école de musique, à l'étroit à Athéna, va déménager dans les locaux de l'ancien tribunal d'instance. Une nouvelle qui intervient dans le cadre de la réorganisation des services de la ville.

La nouvelle, qui fera l'objet d'une information au conseil municipal, mercredi soir, avait filtré samedi, lors de l'assemblée générale de la Société d'histoire et d'archéologie du pays d'Auray (Shapa). Kaourintine Hulaud, adjointe à la culture, était venue informer les bénévoles que les archives municipales allaient être transférées dans les sous-sols d'Athéna, actuellement occupés par l'école de musique.

Reprise des cours dès la rentrée

Dans le cadre de sa réflexion sur la réorganisation des services de la ville, la municipalité avait envisagé un temps de transférer les archives au tribunal. Finalement, c'est donc l'école de musique qui atterrira au 43 de la rue Jean-Barré. L'ancien couvent des Augustines avait été rénové en 2006 par la ville, pour accueillir le tribunal d'instance, transféré en début d'année à Lorient, dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

« Cette opération tiroir permettra

d'offrir de meilleures conditions d'accueil au public, mais aussi aux agents. L'école de musique municipale se trouvait trop à l'étroit dans le sous-sol d'Athéna », explique Kaourintine Hulaud.

Avec 142 élèves inscrits, l'école de musique d'Auray Brec'h Plunetret affichait déjà complet à la rentrée. Comme tous les ans, elle était obligée de refuser du monde, par manque de place et de moyens. Actuellement, treize professeurs y enseignent le chant et une dizaine d'instruments.

Le déménagement dans les locaux de l'ancien tribunal doit avoir lieu avant la fin de l'année, pour permettre la reprise des cours après les vacances de Noël, dès le lundi 3 janvier.

Les archives à Athéna

Le transfert des archives à Athéna aura lieu dans un second temps, après quelques menus travaux. Cette solution permettra en outre de stocker dans de meilleures conditions les livres anciens de la Médiathèque,

située juste au-dessus.

Les deux déménagements interviennent dans le contexte plus global de la réorganisation des services de la ville, confrontée à de nouveaux besoins, compte tenu de l'augmentation de sa population. Le service archives et patrimoine, actuellement installé derrière la mairie, libérera ainsi de la place pour l'administration et le service État civil, le seul a priori assuré de rester hébergé à l'hôtel de ville.

Parallèlement, les travaux de réhabilitation du pôle municipal du Penher ont débuté, derrière l'école Gabriel-Deshaye. Le service urbanisme y sera réorganisé, pour faire de la place au service Enfance, Jeunesse et Sports, actuellement situé derrière la mairie.

Mathieu Pélicart

> Pratique

Audition de Noël de l'école de musique, aujourd'hui, à 20 h 30, à Athéna. Entrée libre.

ECOLE DE MUSIQUE - Les Augustines

L'installation de l'école de musique
AD25450

L'école de musique dans l'ancien tribunal

L'école municipale de musique était installée au centre culturel Athéna. Dans l'ancien tribunal, au cœur de la ville, elle sera désormais plus visible et plus accessible au grand public.

Quatre questions à...

Luc Pérus, professeur de flûte et directeur de l'école municipale de musique.

Pourquoi l'école de musique a-t-elle déménagé ?

D'un point de vue pratique, c'est un gain de superficie de 80 m², une salle de cours supplémentaire. L'avantage par rapport au centre culturel, c'est la clarté. Nous étions au sous-sol, ici les pièces sont éclairées par la lumière extérieure. Il y a aussi de la pierre dans nos nouveaux locaux et ce matériau est adapté. Il permet l'atténuation de la réverbération du son. Un acousticien est venu et sur ses préconisations, les services techniques municipaux ont réalisé des travaux qui renforcent l'insonorisation. Les locaux sont fonctionnels et ils ont une très bonne acoustique. J'ajoute que le cloître attenant aux locaux pourrait être utilisé de façon avantageuse, cet espace pourrait être utilisé occasionnellement et servir à des animations.

Quels changements vont induire l'installation de l'école au centre-ville ?

Outre les avantages que j'ai énoncés, l'école municipale de musique sera plus visible pour les Alréens. Son installation au centre-ville est cohérente avec les préconisations de l'agenda 21. 78 % des élèves inscrits sont domiciliés à moins de 800 m de l'école. Il n'est pas nécessaire pour les parents de venir avec la voiture. L'école municipale de musique peut désormais être identifiée comme étant une entité propre dans un lieu bien identifié par les Alréens.



Jean-Michel Schooner, professeur de saxophone ; Pascale Baum, secrétaire ; Luc Pérus, professeur de flûte et directeur de l'école municipale de musique et Michel Belleface, professeur de solfège

Est-ce aussi une manière d'attirer un public nouveau ?

De nombreux Alréens résidant au centre-ville n'allaient pas spontanément au centre culturel pour écouter la musique. La démarche leur est facilitée. Ils auront l'opportunité de venir écouter au centre-ville. Nous avons une superbe salle d'instruments d'ensembles. Cette salle est adaptée à recevoir du public. La musique va être ainsi rendue plus accessible. Il va être possible d'assister aux auditions de classes.

Comment s'est passé le déménagement ?

Il a été effectué dans d'excellentes conditions par les personnels des

services techniques municipaux. Le transport des instruments de musique rendait nécessaire pour d'évidentes raisons un certain nombre de

précautions. Nous en avons confié le déménagement à une entreprise spécialisée et avec laquelle nous travaillons.

Urgences et santé

Services médicaux

Samu 56 : composer le 15

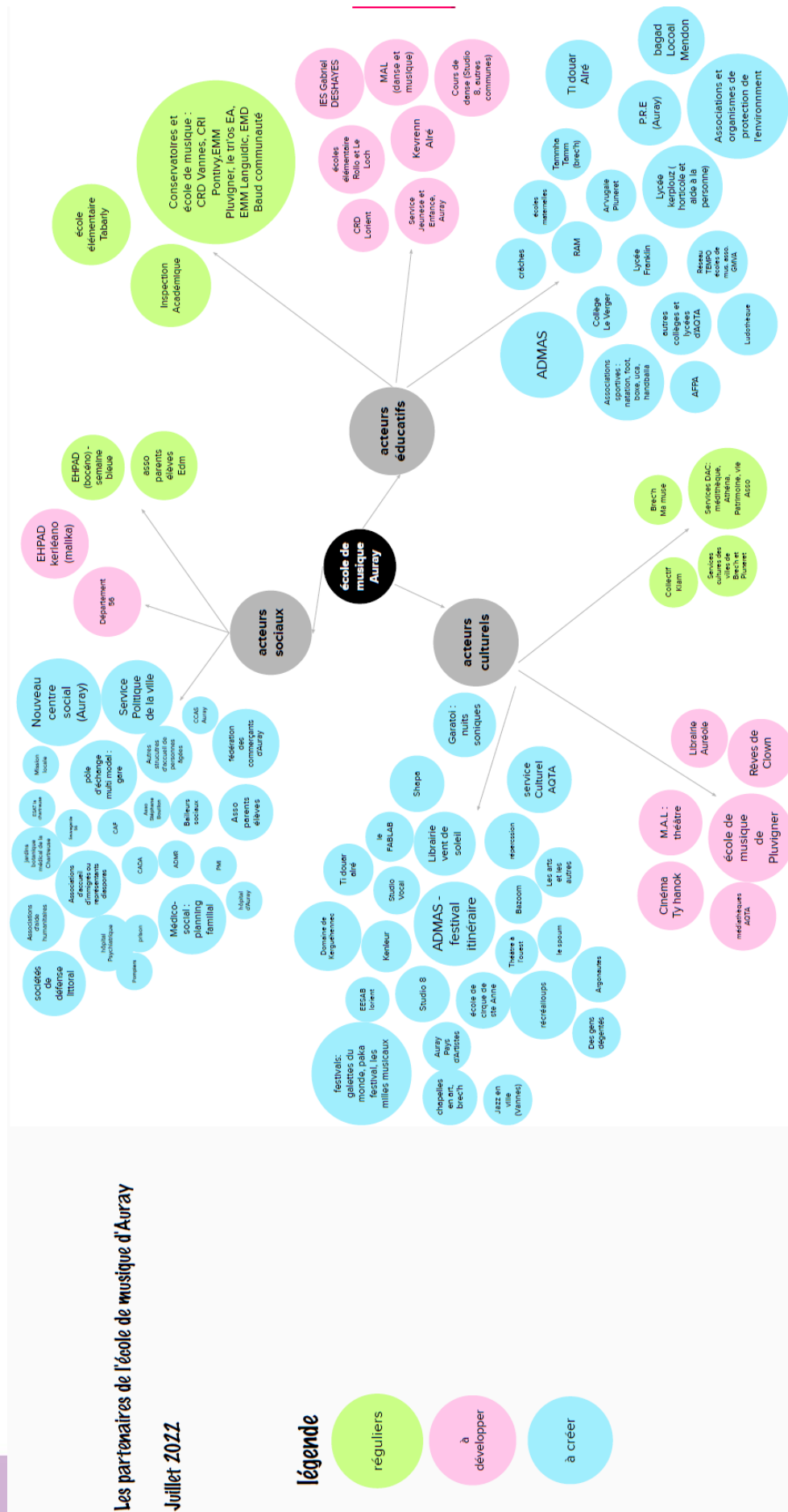
Centre hospitalier Bretagne Atlantique : tél. 02 97 01 41 41
Vannes, accueil urgences 24h/24.

Pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde :
02 97 68 42 42

Service pharmaceutique : composer le 32 37

Pompiers : composer le 18

ANNEXE N°4 : CARTE DES PARTENAIRES (réalisée en Juillet 2022)

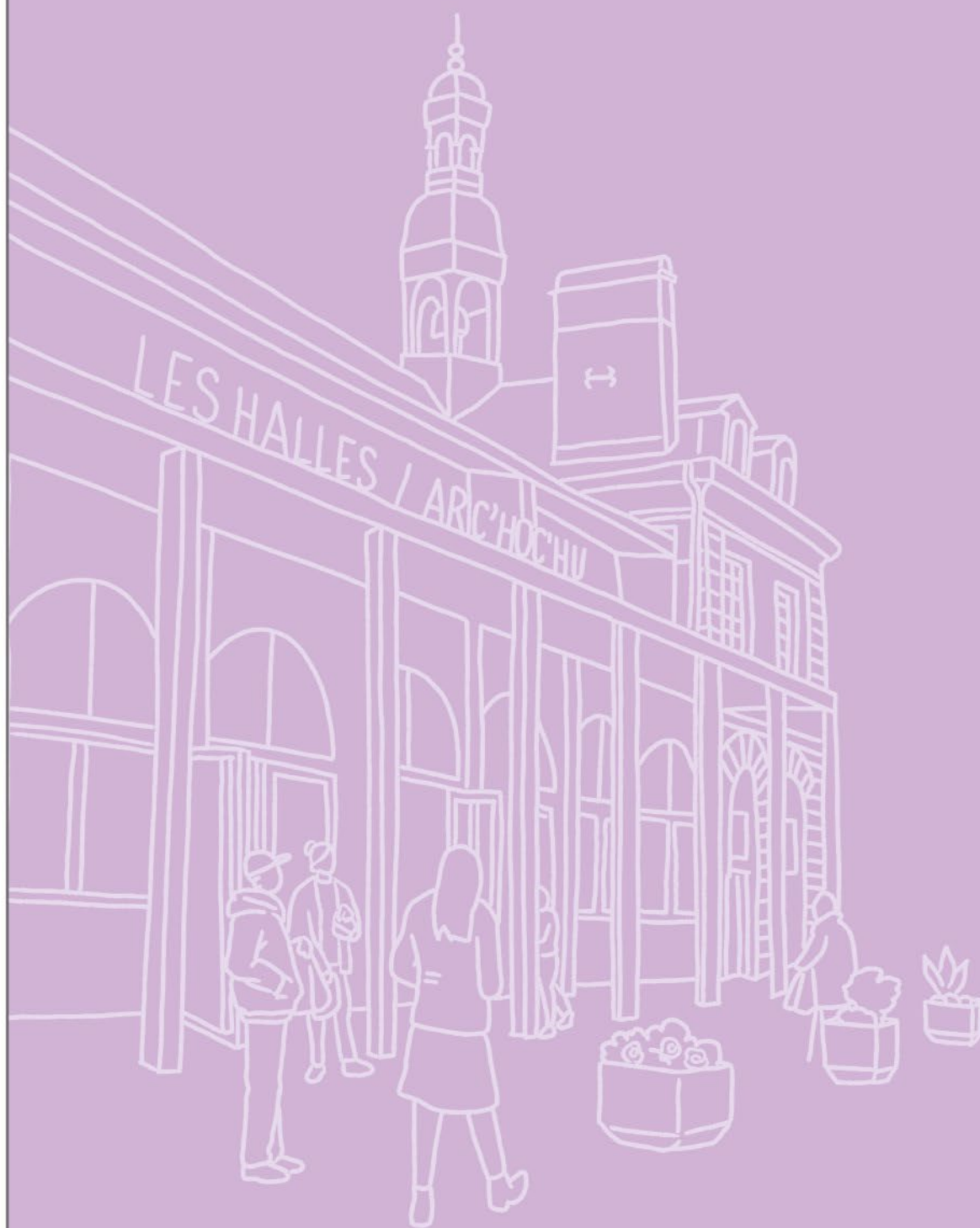


ANNEXE N° 5 : DIAGNOSTIC COMPLET (réalisé hiver 22/23)

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Service municipal au sein d'une intercommunalité	Structure communale, conventionnée avec deux autres communes Brec'h et Pluneret = Partenariat serein	Lien à la pratique amateur en cours de développement sur des projets participatifs Pas d'ouverture à un public intercommunal dans le cursus diplômant : accueil uniquement dans les pratiques collectives Service encore peu visible au sein la collectivité, image élitiste	AQTA s'intéresse à la culture Des communes de l'intercommunalité seraient intéressées pour accéder à l'école > réflexion en cours Les usagers de l'intercommunalité sollicitent l'accès au(x) service(s)	Pistes de développement contraintes par les moyens de la commune
Partenaires	Un réseau de partenaires notable, et toujours en développement : - Association Orchestre A l'École (bienveillance) - Liens avec la MAL - 5 services DAC (belle énergie) - Proximité Ehpad/résidence autonomie senior (Bocéno) - APEMA parc instrumental important et entretenu, belle dynamique - Dynamique partenariale en développement (collectif KLAM, MAL, autres structures d'enseignement artistique)	Un "a priori" élitiste de l'école de musique de la part de partenaires Un manque de visibilité vers l'extérieur (public trop souvent limité aux membres des familles, proches et élèves participants) Peu de projets à ce jour avec d'autres structures d'enseignement artistique	Rencontres et sollicitations de nombreux partenaires : - APA - Chapelles en art - Collectif Klam - Fablab - Ty Hanok - Cours de danse - Jazz Salé - Théâtre à l'Ouest - Autres festivals (type Nuits soniques) - La Fraîche	Vigilance sur l'accès de notre diffusion à d'autres publics en dehors des parents d'élèves (prévoir des places disponibles spécifiques) Vigilance sur la sollicitation de partenaires économiques ou éloignés
Partenariats	Travail en lien avec d'autres services et associations culturelles (ouverture d'esprit) en développement depuis 2020 Création d'un projet EAC : Orchestre à l'école en 2021 qui se met en place	Absence de lien avec l'ensemble du milieu scolaire (excepté projet Orchestre à l'école)	Volonté politique forte de partenariats Volonté politique de développement d'un projet EAC par école publique Label 100 % EAC	Sollicitations fréquentes de partenaires privés et/ ou éloignés pour « animer des événements »
Financements	Soutien financier de la collectivité constant (budget en légère augmentation depuis 2020) Soutien fort du Département 56 (Projets+Formations)	Contexte financier incertain	Possibilités de financements complémentaires sur les interventions en milieu scolaires et actions à destination	Financement du département atteint son maximum selon des critères d'heures d'enseignement

	subventions en augmentation ces dernières années		des publics empêchés et du champ social	(plafond de la catégorie 2)
eu / bâtiment et environnement	Localisation au Centre Ville Équipement informatique récent dans l'ensemble des salles de l'école de musique Acquisition récente d'ordinateurs pour la MAO Matériels disponibles (instruments)	Locaux trop petits difficultés de stationnement à proximité Bâtiment peu adapté (isolation phonique, peu de salles de pratiques collective) Pas de lieu de représentation (type auditorium) Présence de radon diagnostiqué mais non traité	Travaux de l'hôtel Dieu : Espace urbain renouvelé, accessibilité nouvelle de l'établissement Mobilité douce en augmentation, la ville s'intéresse à la mobilité douce Label petites Villes d'art et de d'Histoire Lieux de diffusion à proximité (salle de spectacle Brec'h, nouveau Centre Social) Acquisition de la Chapelle Sainte Hélène par la Ville d'Auray en 2023	Travaux Hôtel Dieu : ouverture du cloître, risque de squattage. Voisinage incertain et parfois agressif
Ressources Humaines	Une équipe investie et compétente sur la recherche d'innovation pédagogique (OAE, MAO ,FM instrumentale) Équipe dynamique, issue de divers horizons, comprenant des temps pleins et temps partiels Équipe stable sur la majorité des postes d'enseignement	Plusieurs enseignants contractuels et avec des temps partiels réduits ne permet pas de maximiser la cohésion d'équipe et le travail en mode projet Seulement 2 enseignants à temps plein, autres enseignants avec multi-employeurs Absence d'une personne dédiée à l'accueil et au secrétariat Absence d'un régisseur pour accompagner les déplacements de matériels Manque compétences de Dumiste	Groupe de travail formations mené par le conseil départemental et suivie par la direction de l'école	Nécessité de formation de l'équipe vis à vis de l'évolution des comportements des usagers (dégradation de l'attention, transformation du rapport au savoir, etc.) > Offre de formation actuelle peu accessible (géographiquement, limitée en place)
Offre d'enseignement Cursus	Diversités des esthétiques enseignées Projet pédagogique innovant et adapté au parcours de chacun (2nd cycle personnalisé)	Pas d'offre dédiée aux personnes en situation de handicap Manque certaines disciplines instrumentales, (notamment dans les instruments traditionnels bretons, contrebasse, trombone, tuba, basse, guitare électrique) Tarifs d'inscriptions élevés	Nouveau SNOP : Nouvelles Orientations à venir ? Nouveau Schéma départemental pour les Enseignements Artistiques : permet accompagnement financier	Singularisation des demandes/attentes des usagers (consommation ?) > adaptation perpétuelle de l'offre (intérêt général / particulier)

Offre pratique musicale amateur	Pratiques collectives variées Création depuis peu d'une dynamique Musiques actuelles, MAO	Peu d'offres envers les adultes, mis à part la participation à des pratiques collectives Répartition des élèves inégale dans les pratiques collectives	Ouverture des studios musiques (cours délocalisés) pratiques amateurs identifiées et localisées	D'autres propositions d'enseignements artistiques sur le territoire (clarinette à la Kevrenn Alré) et en chant / chorale (plusieurs autres propositions)
Médiation/ Sensibilisation	Un budget dédié Des postes de médiateurs dédiés au sein de la collectivité	Pas de poste dédié médiation à l'école de musique Peu d'approche vers de nouveaux publics	Une volonté politique forte encourageant la complémentarité des acteurs culturels et la transversalité des projets Création du Centre Social, relais sur les quartiers	
Offre de Diffusion	Belle dynamique de diffusion hors les murs, en développement Une relance de l'activité artistique et musicale en 21-22 Élèves et familles investis dans les projets de diffusion	Pas de Saison culturelle proposée par l'école de musique (on se greffe aux événements de la collectivité) Pas de moyens techniques (son, lumière, plateau) pour valoriser l'offre de diffusion	Saison culturelle Athéna/ La Vigie riche et variée > possibilité de développer les actions de Médiation Le nouveau projet culturel > priorisation des axes à venir	Importante sollicitation des élèves sur les activités de concerts Risque de surexposition des élèves aux projets si diffusion étendue à l'intercommunalité - quelles priorités à donner ? Les lieux et événements auxquels l'école de musique participent sont peu ou pas adaptés à une écoute optimale : > Risque de démotivation des élèves et enseignants



Document rédigé et mis en forme en 2025